

1. Brandblusser
 Druk brandblusser in

2. Water
 Maak gebruik van fontein
 voor brandblusser

3. Evacuatie
 Volg de vluchtwegen naar
 de dichtstbijzijnde uitgang

4. Verrekeningen
 Begaf u naar de
 verrekentafel



DRY GOODS



Formations pour tous les travailleurs
 de l'industrie alimentaire.

**Sécurité et
 bien-être
 au travail**

Environnement



Sécurité et bien-être au travail

Conseiller en prévention

Conseiller en prévention niveau 3.....	5
Animer et gérer un comité de prévention et de protection au travail	6
Accident du travail: de sa survenance à sa déclaration.....	7

Incendie

E.P.I. (Equipier de première intervention incendie) : base	8
E.P.I. (Equipier de première Intervention incendie): recyclage.....	10
Steward d'évacuation	12
Sensibilisation aux risques du feu; FIRE TRUCK	13

Sécouriste

Secourisme industriel: formation de base.....	14
Secourisme industriel: recyclage	16
Utilisation d'un défibrillateur externe automatique	18

Ergonomie

Ergofit ou l'activité physique au sein des entreprises	20
Ergonomie: port de charge.....	21
Les fondamentaux de l'ergonomie	23

Sécurité au poste de travail

BA4: Sécurité et Electricité.....	24
BA5: Sécurité et Electricité.....	26
L'animation sécurité au quotidien.....	28
Manipulations de produits dangereux	29
Faire passer le message "sécurité"	30
Travailler en atmosphère explosive (ATEX)	31
Analyse de risques dans l'industrie.....	33
Analyse des accidents de travail dans l'industrie.....	35
La sécurité lors des interventions de maintenance.....	37
Prévention des risques mécaniques	39
Consignation des installations en pratique	40
Toolbox meeting.....	41
Prescriptions de sécurité applicables aux machines industrielles	42
Protection contre le bruit	43
3 feux verts: Comment ne pas dépasser la ligne rouge dans vos procédures d'achat?	44
Travailler en hauteur en toute sécurité	45
La pose d'ancrage de sécurité et le contrôle (Travailler sur échafaudages)	46
Travailler en espace confiné	47
Analyse de risques dans l'industrie.....	48
Faire passer le message "sécurité"	49
Sensibilisation à la sécurité au travail	50

Aspects psychosociaux et santé

Burn-out : Comment prévenir l'épuisement professionnel ?	51
La prévention des risques psychosociaux: s'intéresser, se situer, implémenter	52
Burnout: comprendre, dépister, agir	53
Risques psychosociaux, nouvelle législation, nouveaux rôles	54
Apprivoiser le stress pour mieux travailler et mieux vivre	55
Managez une équipe, développez le bien-être, augmentez vos résultats	56
Burnout: prévenir et détecter	57
Personne de confiance	58
Gestion du stress	59
Agir en prévention de l'agression verbale et / ou physique sur le lieu de travail, gérer les personnes au comportement difficile	60
Le manager de l'équilibre	61
Travailler en équipe via nos moteurs pour éviter l'épuisement	62
Un corps à soi	63
Gérer le stress par la gestion mentale	64
Conduite en sécurité	
Formation à la conduite économique (eco-drive)	65
Conduite défensive camions	66

Environnement

Législation et certification

Introduction au système de management de l'énergie EnMS ISO 50001	67
Auditeur interne ISO 50001.....	68
Formation de base à l'environnement.....	69
Auditeur interne ISO 14001.....	70
Intégration: QSE: Qualité - Sécurité - Environnement	72

Sensibilisation à l'environnement

Maîtriser vos dépenses énergétiques	73
Gestion pratique des déchets	74
Agent de prévention anti-pollution	75
Responsabilité sociétale, opportunité ou nécessité	76
Les outils de diagnostic environnementaux pour votre organisation	77
Introduction aux systèmes de gestion de l'environnement	78
Ecotoolkit : la boîte à outils de gestion environnementale à destination des petites entreprises	79
« The Natural Step » : repenser sa stratégie de durabilité selon une approche systémique	80
Formation « Quels liens entre la biodiversité et mon entreprise ? »	81
Formation à la prise en compte des services écosystémiques dans les entreprises agro alimentaires	82
Sensibilisation du personnel de production aux bonnes pratiques environnementales de l'entreprise	83
Faire passer le message environnemental	84
Le rôle des relais environnementaux et/ou des chefs d'équipe dans le respect des procédures environnementales de l'entreprise	85
Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau pour opérateurs de production.....	86

Epuración des eaux

Station d'épuration: exploitation technique	87
Analyses de la qualité de l'eau.....	88

<i>Conditions Générales et Congé éducation payé (CEP)</i>	89
---	----

CONSEILLER EN PRÉVENTION

Conseiller en prévention niveau 3

Groupe-cible

Candidats conseillers en prévention pour lesquels il n'y a pas d'obligation de suivre une formation de niveau 1 ou de niveau 2. Elle est également utile pour les membres de la ligne hiérarchique d'entreprises plus importantes.

Objectif

La réglementation belge (code du bien-être au travail) impose à chaque entreprise (et donc aussi aux PME) la désignation d'un conseiller en prévention. Cette personne doit avoir une connaissance suffisante de la réglementation en matière de sécurité et de santé des travailleurs pour exercer sa fonction. Cette formation a pour but d'apporter ses connaissances.

Contenu

- Motivation à la sécurité et principes généraux de prévention
- La réglementation (loi sur le bien-être, code RGPT, RGIE, directives CE)
- Les acteurs et leurs responsabilités : employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, SIPP, SEPP, SECT

- La politique du bien-être, le système dynamique de gestion des risques.
- Notions de risque, prévention, protection.
- L'analyse des accidents, les techniques d'évaluation et d'analyse des risques
- Le rôle de la médecine du travail - maladies professionnelles - examens médicaux
- Risques pour la santé : ergonomie, travail sur écran, charge psychosociale, hygiène et sanitaires.
- Facteurs d'ambiance (bruit - poussières - aérosols - éclairage - température)
- Incendies : prévention et lutte, l'organisation des premiers soins et les services de secours
- Réglementations spécifiques : électricité, espaces confinés, produits dangereux, éléments de toxicologie, l'amiante, les transports dangereux, les manutentions manuelles, appareils de levage, travaux en hauteur, échelles et échafaudages, équipements de travail, appareils sous pression, soudage.

La formation se termine par un examen théorique écrit (facultatif).

Attestation : Les participants qui réussiront l'évaluation (facultative) recevront un certificat de formation de base pour conseiller en prévention

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 500 EUR par personne par projet. L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 0476/96 57 19 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	48575
Bruxelles	Prevent	Freddy Willems - 02/643.44.44 f.willems@prevent.be www.prevent.be	48579
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02/376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48581
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48582
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477 46 31 89 leserfo@skynet.be	48797
Liège	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48798
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	52590
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	- 02 738 75 50 academy@attentia.be www.attentia-cbmt.be	58715
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	61859
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78459
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be • www.cesi.be	93533

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Animer et gérer un comité de prévention et de protection au travail

Groupe-cible

Conseiller prévention

Objectif

Grâce, mais aussi au-delà des obligations légales, comment chaque participant au CPPT peut-il améliorer la tenue de ces réunions : une meilleure concertation, des objectifs bien définis, chacun pouvant apporter sa spécificité....

Comment doit se positionner le Conseiller en Prévention, que peut-il faire pour améliorer sa communication ?... vers des réunions CPPT constructives !

Contenu

- Rappel de la législation
- Comment animer la réunion ?
- Les règles élémentaires
- La gestion des interventions perturbantes
- Placer les gens
- Trouver ses alliés
- Théories de dynamique de groupe
- Les documents du CPPT
- Exercices pratiques

Durée : 1 jour

Cette formation entre en ligne de compte dans le cadre de l'obligation de recyclage des conseillers en prévention (AR du 17 mai 2007)

A l'issue de la formation le participant recevra une attestation de suivi de cours

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 0476/96 57 19 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	58491
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	68159
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	68160
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78460
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz - 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93520

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise. Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
--

Accident du travail: de sa survenance à sa déclaration

Groupe-cible

Conseiller prévention

Objectif

Mieux connaître et apprendre les obligations en cas d'accident du travail, y répondre adéquatement

Contenu

- Rappel de la définition des accidents de travail
- Quand et comment déclarer les accidents à l'assurance ?
- Quand et comment rédiger les fiches d'accident ?
- Quels accidents faut-il déclarer à l'inspection et comment ?
- Qui doit analyser l'accident, pourquoi et comment ?
- La définition des accidents graves.
- Les mesures à prendre en cas d'accident grave prévues au chapitre XIbis de la loi
- Quand et comment le Service de Prévention et Protection doit-il examiner l'accident grave ?
- Comment rédiger le rapport circonstancié ?
- Cas des accidents graves avec des intérimaires ou des entreprises extérieures.
- Cas des accidents graves sur chantier.
- Les clauses obligatoires à prévoir dans les contrats de sous-traitance et les contrats d'entreprise relatives aux accidents de travail.

Durée : 1 jour

Cette formation entre en ligne de compte dans le cadre de l'obligation de recyclage des conseillers en prévention

A l'issue de la formation le participant recevra une attestation de suivi de cours

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS srl fs	Carine Henry - 0476/96 57 19 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	68162
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	68163
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	68164
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78461
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87918
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz - 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93521

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

INCENDIE

E.P.I. (Equipier de première intervention incendie) : base

Groupe-cible

Personnel des entreprises industrielles pouvant être confronté à la lutte contre l'incendie.

Objectif

- Savoir donner l'alerte, l'alarme
- Etre capable d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie

Méthode

- Cette formation peut se dérouler sur le site de notre entreprise via une unité mobile

Contenu

Théorie :

- Le feu : définition du triangle du feu, courbes du feu, classes de feu, causes et dangers de l'incendie
- L'extinction : produits extincteurs, procédés d'extinction
- Organisation de l'intervention : rôle de l'équipier de première intervention, procédure d'intervention

Pratique :

- Extinction de feux domestiques (friteuse)
- Exercices d'extinction (à l'intérieur des bâtiments avec extincteurs ou dévidoirs)
- Démonstration d'efficacité et d'inefficacité des agents extincteurs sur toutes classes de feux)

Cette formation donne lieu à la remise d'un brevet d'équipier première intervention.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48620
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48621
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	48624
Louvain-la-Neuve Bruxelles	A-FIRST	Sandra Rémy - 010 47 52 51 training@anpi.be www.afirst.be	48625
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	48626
Tournai	SECU-FD sprl	Yannick Bobe - 0476 421 578 contact.belgique@secufd.com www.secufd.com	48627
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48628
Mouscron	CEFRET	Sophie Vercruysse - 056 84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be	48629
Liège	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48828
Villers le Bouillet	European Control Services	Frédéric Mousset - 04/371 16 02 fredericmousset@e-c-s.be www.e-c-s.be	52593
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52640

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Voir site web du formateur	C.C.P.I.	Laurent Deman - 0499/86 20 42 Deman.laurent@gmail.com www.ccpib.be	61999
Voir site web du formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69079
Voir site web du formateur	Ansul sa/nv	Rudy Gyssens - 02/467 72 45 r.gyssens@ansul.be www.ansul.be	69095
Voir site web du formateur	SECU-FD sprl	Yannick Bobe - 069 44 55 18 fb503867@skynet.be www.secu-fd.com	84114
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87919

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

E.P.I. (Equipier de première Intervention incendie): recyclage

Groupe-cible

Les équipiers de première intervention ayant déjà bénéficié de la formation de base (au cours des 2 années précédentes).

Objectif

- Pour garder un niveau opérationnel efficace et perfectionner ses connaissances dans les différents domaines de la prévention et du matériel, en constante évolution, l'équipier de 1° intervention doit participer régulièrement à des sessions de formation permanentes théoriques et pratique. Le rythme biennuel de formation permanente est fortement conseillé.
- Les objectifs de la formation sont:
- Approfondir ses connaissances en prévention incendie, techniques d'intervention et gestion d'évacuation.
- Maintenir un niveau opérationnel efficace.
- Découvrir les innovations dans le domaine de la première intervention
- Privilégier et perfectionner le travail d'équipe.

Méthode

Cette formation peut se dérouler sur le site de votre entreprise via une unité mobile.

Programme indicatif

Théorie

- Rappel des règles de sécurité en intervention et révision des bases physico-chimique du feu et de l'incendie.
- Jeu de questions-réponses sur les moyens de première intervention
- Approche pratique du travail en équipe en situation de feu ou d'évacuation de masse.
- Collaboration avec les services de secours extérieurs.

Pratique

- Extinction en binôme d'un bac de rétention à l'aide d'un extincteur au CO2 :
- Démonstration de l'efficacité et de la polyvalence d'un extincteur aqua-mousse sur un feu de classe A et B
- Extinction individuelle de lignes d'hydrocarbure enflammées
- Démonstration de l'efficacité d'un ELITE 30".
- Extinction d'un feu de classe B en 5 fûts didactiques.
- Feu de « l'étoile ». Extinction en équipe (maximum 4 personnes) d'un feu mixte (classe A et classe B).

Extinction d'un feu mixte de bâtiment en équipe de maximum 4 personnes. Priorité à l'évacuation d'une victime inconsciente.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48639
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48640
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	48641
Louvain-la-Neuve Bruxelles	A-FIRST	Sandra Rémy - 010 47 52 51 training@anpi.be www.afirst.be	48642
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	48643
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48644
Mouscron	CEFRET	Sophie Vercruysse - 056 84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be	48645
Liège	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48829

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Villers le Bouillet	European Control Services	Frédéric Mousset - 04/371 16 02 fredericmousset@e-c-s.be www.e-c-s.be	52595
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52641
Voir site web du formateur	C.C.P.I.	Laurent Deman - 0499/86 20 42 Deman.laurent@gmail.com www.ccpi.be	62000
Voir site web du formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69080
Voir site web du formateur	Ansul sa/nv	Rudy Gyssens - 02/467 72 45 r.gyssens@ansul.be www.ansul.be	69096
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87920

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Steward d'évacuation

Groupe-cible

- Cette formation s'adresse à toute personne faisant ou souhaitant faire partie d'une équipe d'évacuation.

Objectif

- Savoir mener rapidement et efficacement une évacuation.
- Savoir réagir correctement en cas d'alerte, en cas d'alarme.
- Etre conscient des dangers liés au feu, aux incendies.
- Connaître les différentes situations amenant à l'évacuation.
- Connaître les différentes techniques d'évacuation et savoir les implémenter en entreprise.

Contenu

Théorie

- Rôles et missions des évacuateurs.
- Les dangers liés aux fumées.
- Mesures de prévention pour éviter la naissance, le développement et la propagation d'un incendie.
- Qui faut-il évacuer?
- Quand faut-il évacuer et pourquoi? Les différentes circonstances pouvant amener à évacuer.
- Que faut-il évacuer? Zone, compartiment, étage, bâtiment, site?
- Comment faut-il évacuer? Règles et conduite à suivre en cas d'incendie / d'évacuation.
- Où faut-il évacuer? Choix et utilité des points de rassemblement

Pratique

- Méthode de formation : accompagnement interactif par l'instructeur; il place le participant face à une situation concrète; l'exercice induit un débriefing spécifique

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Seraing - Marchienne-Au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	78718
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.be	78719
Louvain-La-Neuve - Bruxelles	A-FIRST	Sandra Rémy - 010 47 52 51 training@anpi.be www.afirst.be	78720
Liège - Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	78721

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise. Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
--

Sensibilisation aux risques du feu; FIRE TRUCK

Groupe-cible

Tous vos travailleurs susceptibles d'intervenir sur un départ de feu.

Objectif

- Optimiser la sécurité en sensibilisant l'ensemble du personnel au risque FEU.
- La formation Fire truck met le participant face à des exercices d'évacuation ou en situation d'intervention sur feu réel tout en préservant sa sécurité.

Contenu

- Le travailleur acteur principal de la prévention incendie.
- Et si le pire se produit? Que faire?
- Les moyens portatifs de lutte contre le feu.
- ALARME: Je réfléchis, j'agis, j'évacue!

Méthode

De nombreuses interventions sur feux réels contrôlés avec ou sans fumées (inoffensives).

Formule

Grâce à sa haute technologie et la modularité de l'espace, le Fire truck peut vous offrir différentes formules personnalisées et adaptées à vos besoins.

Durée : 3 heures (1h30 de théorie et 1h30 de pratique) avec un groupe de 15 personnes maximum.

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Naviguez sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

SÉCOURISTE

Secourisme industriel: formation de base

Groupe-cible

- Conseiller en prévention
- Personnel chargé d'encadrer une équipe d'intervention

Objectif

Maintenir en vie et éviter l'aggravation des lésions.

Méthode

Alternance de théorique et d'exercices pratiques (mise en situation)

Contenu

- Préface :
 - La formation alterne théorie et pratique : réactions adéquates, symptômes, notions anatomiques, gestes à poser, positions de sécurité
- Thèmes abordés :
 - Le rôle du secouriste, la personne inconsciente, les hémorragies, les brûlures, RCP adulte, les fractures, l'état de choc, l'infarctus, l'intoxication, les troubles particuliers, réanimation individuelle sur mannequin, application du drill d'intervention + réanimation, mise en situation seul ou en groupe, technique de relevage
- Examen théorique et pratique
- (Cette formation donne lieu à la remise d'un brevet)

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48590
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48593
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	48594
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48595
Bruxelles	CROIX-ROUGE de Belgique	Gaetan Panunzio - 02 371 34 24 gaetan.panunzio@redcross-fr.be www.croix-rouge.be	48596
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	48597
Tournai	SECU-FD sprl	Yannick Bobe - 069 44 55 18 contact.belgique@secufd.com www.secufd.com	48598
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48599
Mouscron	CEFRET	Sophie Vercruysse - 056 84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be	48600
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@sfmt.be www.sfmt.be	48803
Liège	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48804
Villers le Bouillet	European Control Services	Frédéric Mousset - 04/371 16 02 fredericmousset@e-c-s.be www.e-c-s.be	52596
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52643

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69081
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87921
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be www.cesi.be	93530

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Secourisme industriel: recyclage

Groupe-cible

Les secouristes industriels brevetés

Objectif

Légalement, les secouristes doivent suivre au moins 20 h de formation de recyclage dans les 5 ans qui suivent l'obtention du brevet "secouriste"; lors de chaque session de recyclage, certains thèmes abordés lors de la formation de base sont revus

Contenu

- Recyclage traditionnel
- Révision de la matière vue en formation de base
- Nombreux exercices pratiques
- Recyclage évolutif (à la carte)
- Premiers secours face à un choc électrique
- Premiers secours face à une chute en hauteur
- Gestion d'une urgence collective
- Exercices de simulation d'accident en entreprise
- Conditionnement d'une victime
- Prise en charge d'un grand brûlé
- Prise en charge d'un polytraumatisé

Pré-requis

Etre titulaire du brevet secouriste (après avoir suivi la formation secouriste de base).

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48610
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081/43.53.55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48611
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	48612
Bruxelles	CROIX-ROUGE de Belgique	Gaetan Panunzio - 02 371 34 24 gaetan.panunzio@redcross-fr.be www.croix-rouge.be	48613
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	48614
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48615
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48616
Mouscron	CEFRET	Sophie Vercruysse - 056 84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be	48617
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@spmt.be www.spmt.be	48821
Liège	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48822
Villers le Bouillet	European Control Services	Frédéric Mousset - 04/371 16 02 fredericmousset@e-c-s.be www.e-c-s.be	52597
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52645

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69082
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87922
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be www.cesi.be	93531

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Utilisation d'un défibrillateur externe automatique

Groupe-cible

Toute personne en lien avec la sécurité au sein de l'entreprise ; Secouriste, EPI, Conseiller prévention, ...

Objectif

- Avoir une compétence opérationnelle dans l'intégration du défibrillateur externe automatique lors d'une réanimation cardio-pulmonaire précoce
- Apporter les premiers soins
- Pouvoir le cas échéant réaliser une réanimation cardio-pulmonaire

Contenu

- Savoir reconnaître une victime inconsciente et appeler efficacement les secours
- Le DEA, les impositions légales, le matériel
- L'intérêt de la défibrillation dans les 1ères minutes d'intervention
- La réanimation cardio-pulmonaire de base (RCP)
- Intégration et utilisation du DEA dans la RCP

Méthode

L'ensemble du cursus formatif se base sur une méthodologie dynamique d'échanges et de mises en situation. Un manuel pratique permet de progresser rapidement et laisse la place à de nombreux ateliers pratiques. Un questionnaire à choix multiples sur les connaissances est présenté aux stagiaires en fin de module.

Durée : 1 jour

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48865
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48866
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	48867
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48868
Bruxelles	CROIX-ROUGE de Belgique	Gaetan Panunzio - 02 371 34 24 gaetan.panunzio@redcross-fr.be www.croix-rouge.be	48869
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	48870
Tournai	SECU-FD sprl	Yannick Bobe - 069 44 55 18 contact.belgique@secufd.com www.secufd.com	48871
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@spmt.be www.spmt.be	48872
Liège	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48873
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48874
Mouscron	CEFRET	Sophie Vercruysse - 056 84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be	48875

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Voir site web du formateur	C.C.P.I.	Laurent Deman - 0499/86 20 42 Deman.laurent@gmail.com www.ccpi.be	62002
Voir site web du formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69083
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71859
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87923

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

ERGONOMIE

Ergofit ou l'activité physique au sein des entreprises

Groupe-cible

Toute entreprise ou personne sensible au bien être

Contenu

Ce programme a pour but de sensibiliser les personnes à l'importance de la condition physique du personnel pour résister plus facilement aux contraintes liées au travail.

L'amélioration de la condition physique permettra au personnel d'adopter plus facilement certains gestes et postures dans un objectif entre autre de prévention des troubles musculo squelettiques au niveau du dos ou autre articulation (poignet, épaule ...).

L'objectif sera d'insister sur tous les bienfaits de l'activité physique entre autres pour :

- optimiser les formations en manutention
- prévenir les troubles musculo-squelettiques et accidents musculo-tendineux
- augmenter le bien-être du personnel
- augmenter les performances du personnel
- baisser le taux d'absentéisme
-

Méthode

- Séance d'information et de sensibilisation au rôle de la condition physique dans la prévention des TMS et des risques cardiovasculaires. Présentation des fondamentaux de l'entraînement de la condition physique dont les exercices d'échauffement et d'étirement et leur importance dans la prévention des différents troubles musculo squelettiques et de santé. Cette sensibilisation comporte une partie théorique et une partie pratique.
- Tests de condition physique : réalisation d'une batterie de tests d'endurance, de force et de souplesse afin d'évaluer la condition physique du personnel. Les résultats seront présentés sur une fiche individuelle permettant aux travailleurs de prendre conscience de leur niveau de forme et de les sensibiliser à bouger d'avantage.
- Réalisation d'exercices pratiques tout au long de la journée pour mettre le participant dans des situations plus ou moins complexes afin également de ressentir son corps dans l'espace (utilisation de son corps comme outil de travail).
- Présentation de quelques vidéos déjà réalisées et ciblées vers des séquences d'échauffement, de pauses stretching ou d'entraînement en fonction des besoins de l'entreprise.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be www.cesi.be	93571

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise. Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Ergonomie: port de charge

Groupe-cible

- Personnel amené à transporter:
- des charges lourdes
 - des charges légères de manière répétitive.

Objectif

- Eviter les lésions musculaires ou à la colonne vertébrale.
- Réduire la charge de travail et la fatigue et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de travail.

Contenu

Théorie

- Description du squelette, de la colonne vertébrale
- Relation entre charges, positions et contraintes
- Risques et conséquences de manœuvres incorrectes
- Principes de base de la manutention manuelle

Pratique

- Méthode de manutention manuelle selon différentes charges (courantes ou spécifiques)
- Exercices de base (caisse, barre de fer, fût, sac, seau, échelle, ...)
- Suivi et correction sur poste de travail

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48646
Bruxelles	Prevent	Freddy Willems - 02 643 44 44 f.willems@prevent.be www.prevent.be	48647
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48649
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	48650
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48651
Noville-les-Bois	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	48652
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48653
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	48831
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477 463 189 leserfo@skynet.be	48832
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@spmt.be www.spmt.be	48833
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52647
Liège	Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme ASBL	Florence Descamps - 04/229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-continue.be	58492
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71815
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71875

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87917

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Les fondamentaux de l'ergonomie

Groupe-cible

Ligne hiérarchique et/ou des chefs de projets et/ou responsables de services techniques et/ou personnes participant à des projets de réaménagement d'ateliers ou d'espaces de travail....

Objectif

Formation d'un jour dans un but de sensibilisation à l'ergonomie et aux paramètres à prendre en considération pour concevoir ou aménager des postes de travail adaptés aux utilisateurs et aux nécessités de leurs tâches.

L'objectif principal étant de donner des bases en ergonomie afin d'éviter les erreurs de conception souvent observées au sein des entreprises en termes d'aménagement, de flux de circulation, de stockage, de hauteurs de travail....

Contenu

Information à l'aide d'une présentation comportant les aspects suivants :

- Définitions de l'ergonomie (description, caractéristiques, ergonomie conception vs correction)
- La posture de travail
- Critères à prendre en compte lors d'un projet de conception
 - Dimensions et positions de travail
 - Accès et circulation
 - Perception des informations
 - Contraintes de temps
 - Facteurs physiques : éclairage, bruit, thermique
 - Manutentions et efforts
 - Choix du matériel

Synthèse sous forme d'une check-list reprenant l'ensemble des paramètres à prendre en considération lors d'un projet de conception/correction de postes de travail adaptés au secteur de l'industrie alimentaire.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be www.cesi.be	93570

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

SÉCURITÉ AU POSTE DE TRAVAIL

BA4: Sécurité et Electricité

Groupe-cible

Personnel exécutant des travaux à proximité d'installations électriques en service.
Opérateur de production.

Objectif

- Sensibiliser les participants aux risques liés au travail sur ou à proximité de machines sous-tension électrique.
- Formation permettant à l'employeur de décider de l'obtention du niveau BA4 (personnes informées)

Méthode

Formation théorique axée sur la sécurité électrique.

Contenu

- Généralités concernant le travail en sécurité aux installations électriques
- Dangers de l'électricité
- Règles générales pour les travaux électriques
- Règles pour le travail " hors tension "
- Règles et quelques cas particuliers
- Cas particuliers proposés par les participants

Remarques

- les participants recevront une attestation du formateur en fin de séance ;
- le contenu et la durée de la formation inter peuvent varier selon votre choix de formateur. Nous pouvons vous communiquer les plans de formation des différents formateurs.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	CEFOCHIM	Delphine Nessi - 064 31 07 00 d.nessi@cefochim.be www.cefochim.be	48714
voir site web formateur	Iris Tech+	Catherine Coen - 02 340 07 80 catherine.coen@iristech.be www.iristech.be	48715
voir site web formateur	TECHNIFUTUR asbl	Marie Pécasse - 04 382 45 04 marie.pecasse@technifutur.be www.technifutur.be	48716
voir site web formateur	TECHNOCAMPUS	Cathy Bernard - 071 91 94 50 cathy.bernard@technocampus.be www.technocampus.be	48717
	ACCIZERO asbl	Thierry Denis - 0477 856 334 thie.denis@gmail.com	48718
voir site web formateur	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48719
voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.be	48720
voir site web formateur	FORMALIM	Carmelo Amorosi - 087 78 95 80 carmelo.amorosi@forem.be www.formation-formalim.be	48721
voir site web formateur	CEFRET	Sophie Vercruysse - 056 84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be	48722
voir site web formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	51701
voir site web formateur	AFOREST	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	61338

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.be	79575
voir site web formateur	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 Fabienne.Vandercruys@cresept.be www.cresept.be	80594

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, pascal.cools@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

BA5: Sécurité et Electricité

Groupe-cible

- Travailleurs devant surveiller des personnes " BA4 " afin d'éviter les dangers que représente l'électricité.
- Electriciens devant réaliser ou intervenir sur une installation électrique

Objectif

- Sensibiliser les participants aux risques liés au travail sur ou à proximité de machines sous-tension électrique.
- Formation permettant à l'employeur de décider de l'obtention du niveau BA5 (personnes qualifiées)

Méthode

Formation théorique dont la sécurité dans le secteur des électriciens est un point essentiel afin d'éviter les

dangers que présente l'électricité. Un manuel fera office de fil conducteur.

Contenu

- Généralités concernant le travail en sécurité aux installations électriques
- Dangers de l'électricité
- Règles générales pour les travaux électriques
- Règles pour le travail " hors tension "
- Règles et quelques cas particuliers
- Cas particuliers proposés par les participants

Remarque : le contenu et la durée de la formation inter peuvent varier selon votre choix de formateur. Nous pouvons vous communiquer les plans de formation des différents formateurs.

Les participants recevront une attestation du formateur en fin de séance.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	CEFOCHIM	Delphine Nessi - 064 31 07 00 d.nessi@cefochim.be www.cefochim.be	48723
voir site web formateur	Iris Tech+	Catherine Coen - 02 340 07 80 catherine.coen@iristech.be www.iristech.be	48724
voir site web formateur	TECHNIFUTUR asbl	Marie Pécasse - 04 382 45 04 marie.pecasse@technifutur.be www.technifutur.be	48725
voir site web formateur	TECHNOCAMPUS	Cathy Bernard - 071 91 94 50 cathy.bernard@technocampus.be www.technocampus.be	48726
	ACCIZERO asbl	Thierry Denis - 0477 856 334 thie.denis@gmail.com	48727
voir site web formateur	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48728
voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.be	48729
voir site web formateur	FORMALIM	Carmelo Amorosi - 087 78 95 80 carmelo.amorosi@forem.be www.formation-formalim.be	48730
Kain	TechnoCampus	Katia Spruyt - 071 25 61 82 katia.spruyt@tfindustrie.be www.tfindustrie.be	48731
voir site web formateur	CEFRET	Sophie Vercruysse - 056 84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be	48732
voir site web formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	51913
voir site web formateur	AFOREST	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be	61339

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	AFOREST	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	61339
voir site web formateur	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.be	79576
voir site web formateur	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 Fabienne.Vandercruys@cresept.be www.cresept.be	80595

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, pascal.cools@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

L'animation sécurité au quotidien

Groupe-cible

Managers, chefs d'équipe

Objectif

- Avoir une vision globale des exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.
- Connaître les principes de responsabilité en cas d'accident du travail
- Mesurer les enjeux sociaux et économiques de la prévention
- Mesurer l'importance du management de la sécurité, notamment dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels
- Améliorer sa communication dans la cadre de l'application de la politique prévention de l'entreprise et définir des plans d'actions
- Savoir détecter les risques professionnels spécifiques à l'activité

Contenu

- Aspects réglementaires en matière de sécurité (2h00)
 - Les sources du droit au travail
 - Le règlement intérieur
 - Le code du travail
 - La conformité machine
 - Les obligations des employeurs
 - Les obligations et rôle des membres de la hiérarchie
 - Les obligations des employés
 - Les 9 principes de prévention
- L'accident du travail et la maladie professionnelle (3h00)
 - Statistiques
 - Définitions
 - L'accident du travail ≠ fatalité
 - Les 18 familles de risque : exercices de recherche sur BD ou atelier
 - Les 4 pistes de réduction du risque professionnel :
 - ~Le renforcement des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être
 - ~La méthode de travail : instructions, procédures
 - ~Le matériel : conformité, vérifications
 - ~Le management

- Le schéma du déroulement d'un accident du travail
 - ~La situation dangereuse
 - ~La situation à risque
 - ~L'élément déclencheur
 - ~Le dommage à la victime

- Les outils de réduction des risques professionnels (5h00)
 - La prise de poste : comment ressentir la « forme » de son personnel
 - Le respect des règles de sécurité : le rappel des règles (minutes sécurité)
 - La formation au poste de travail : conditions de réussite et construction formation

Sur le terrain :

- Les audits de terrain « comportementaux » par le responsable de l'équipe
- Les audits de terrain du matériel et des méthodes utilisés
- L'analyse de l'accident ou du presque accident : l'arbre des causes

- L'implication du personnel (5h00)
 - Exercices de jeux de rôles
 - L'entretien de recadrage (en cas d'anomalie détectée)
 - L'entretien de confortation et de félicitation
 - La mise en place d'un plan d'action d'amélioration du comportement

- Synthèse de la formation (1h00)

Méthode

- Diaporama sous Powerpoint
- Consignes et documents spécifiques de l'entreprise
- Illustration par des incidents et accidents exemplaires
- Exercices sur terrain (détection risques, audit comportemental, de matériel)
- Procédures et instructions entreprise

Durée

2 Jours

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Novilles-Les-Bois	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.be	93576

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Manipulations de produits dangereux

Groupe-cible

Responsable et/ou opérateurs de N/D, Responsable qualité, magasiniers, manutentionnaire, ...

Objectif

Conscientiser les travailleurs aux risques de santé et de sécurité liés aux manipulations et au stockage des produits de nettoyage et de désinfection.

Contenu

- La législation sur les produits dangereux (RGPT et code du travail)
- Le principe de précaution (éliminer le risque, moyens de protection collectifs, moyens de protections individuelles, signalisation, informations)

- Les accidents de travail en Belgique (source = fonds des accidents du travail)
- L'étiquetage des produits dangereux
- Les fiches techniques et de sécurité (tous les paragraphes)
- Notions d'incendie et d'explosion
- Notions de point d'éclair et de point d'auto inflammation
- Notions de transport (y compris la législation ADR)
- Notions de stockage et d'incompatibilité de stockage entre eux
- Notions de toxicologie (DL, DC, ...)
- Notions de valeurs limites tolérables (VLT, STEL, MAC)
- Aborder des exemples de dangers liés aux principaux produits utilisés dans les IAA

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS srl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48656
Verviers (Formalim)	SQS Conseil sprl	Paul Meunier - 087 22 03 06 pmeunier@skynet.be www.sqsconseil.eu/	48657
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48658
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48659
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48660
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@sfmt.be www.sfmt.be	48838
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477 463 189 leserfo@skynet.be	48839
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	61857
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	61862
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69085
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71822
Alleur	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71860
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78462

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.

Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Faire passer le message "sécurité"

Groupe-cible

Pour les conseillers en prévention, les membres de la ligne hiérarchique, chaque personne souhaitant dans le cadre de son travail motiver ses collaborateurs à plus de sécurité.

Objectif

Au terme de la formation, le participant sera en mesure de:

- Communiquer et convaincre, au quotidien, son équipe de l'importance du respect des consignes de sécurité
- Agir pour corriger les comportements inadéquats

Contenu

- La problématique de la motivation
- Les comportements humains influençables
- L'acte et la pensée
- La pression sociale
- L'engagement
- La synchronisation
- Le sentiment de liberté
- La cohérence
- Comment initier ces comportements au sein de mon entreprise ?

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48661
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48662
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48663
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@sfmt.be www.sfmt.be	48844
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477 463 189 leserfo@skynet.be	48845
Liège	Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme ASBL	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-continue.be	58493
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69086
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78463
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87925
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz - 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93524

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Travailler en atmosphère explosive (ATEX)

Groupe-cible

ATEX (inter-intra) :

Toutes personnes devant "gérer" les risques d'atmosphères explosives.

ATEX (intra) :

Former toutes personnes de manière à les protéger contre les risques d'explosion en atmosphère explosive.

Objectif

ATEX: généralités, directives, réglementation, zonage, mesures de précaution, ... (inter et intra)

Actualiser et développer les connaissances sur le travail en atmosphères explosives et répondre aux obligations réglementaires.

Etre capable de :

- Identifier le cadre réglementaire applicable aux Atmosphères Explosives
- Participer à la mise en œuvre des procédures et moyens de prévention
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à l'environnement ATEX
- Appliquer et/ou faire appliquer les procédures spécifiques (permis de travail, permis de feu)
- Sensibiliser à l'analyse des risques en ATEX

ATEX : travail en zone à risque d'explosion (uniquement intra)

Contenu

- Généralités sur les atmosphères explosives
 - Le mécanisme de l'explosion
 - Les classifications des zones
 - Les grandeurs physiques (LIE, LSE, PE, PVS ...)
 - La signalisation
 - Les EPI spécifiques contre les risques d'inflammation et de projection
- La réglementation applicable et les obligations de l'employeur
 - La directive ATEX économique 94/9 CE
 - La directive sociale 99/92 CE
 - Les dispositions du Code du le bien-être
 - Les obligations depuis 30/06/2003
 - Le RGIE (art. 105 à 113)
- Comment rédiger le document de l'article 8 (étape, analyses, documents, ...)
- Principes de base du zonage (gaz et poussière)
- Les différentes sources d'émission d'énergie
 - Quelques moyens de diagnostic de ces sources
 - Choix des mesures
 - Mesures organisationnelles : formation – permis
 - Mesures techniques : choix du matériel, des outils, ...
- Problématique de l'électricité statique en ATEX
- L'évaluation des risques d'explosion et analyse – diverses méthodes d'analyse
- Cas particulier des poussières
- Quelques exemples d'accidents

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS srl fs	Carine Henry - 0476/96 57 19 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	48680
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be/fr/accueil/index.php	48681
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477 463 189 leserfo@skynet.be	48849
Verviers Liège	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58501
Liège	Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme ASBL	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-continue.be	58502
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69090
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71852
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71888
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78470

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz - 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93528

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Analyse de risques dans l'industrie

Groupe-cible

- Au terme de la formation, le participant
- Connaîtra et comprendra les principes en analyse de risques, les outils d'identification des dangers et d'évaluation des risques
 - Comprendra la démarche du processus d'analyse de risques
 - Sera capable d'évaluer le risque à partir d'une matrice de risque
 - Sera en mesure de choisir et/ou d'élaborer vos outils d'analyse de risques

Objectif

- Personnel d'encadrement (Maintenance & Production) responsables & contremaîtres participant à l'analyse des risques à l'amélioration des conditions de travail.
 - Conseiller en prévention
- Toute personne (gestionnaire, conseiller, coordonnateur, membre de SIPP, etc.) impliquée dans un projet d'analyse de risques ou qui envisage d'entreprendre une telle démarche.

Contenu

- Les facteurs de risques d'accidents.
- L'analyse de la situation sécurité dans l'entreprise : diagnostic
- Les différentes méthodes d'analyse de risques (Kinney, HAZOP, Sobane & Deparis, méthode normalisée européenne, analyse des risques résiduels,...) pouvant être utilisées dans un environnement industriel.
- Critères de sélection d'une méthode
- Conduite d'une démarche préventive (collective et individuelle) & mise en place d'un retour d'expérience
- Etude de cas : exercice sur cas type

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48682
Charleroi	TechnoCampus	Christian Eymael - 071 91 94 80 chrsitian.eymael@tfindustrie.be www.tfindustrie.be	48684
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48685
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48686
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	48688
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477/46 31 89 leserfo@skynet.be	48850
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@spmt.be www.spmt.be	48851
Villers le Bouillet	European Control Services	Frédéric Mousset - 04/371 16 02 fredericmousset@e-c-s.be www.e-c-s.be	52598
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52648
Liège	Centre IFAPME Liège- Huy-Waremme ASBL	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-continue.be	58495
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	61858

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69087
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71878
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78465
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87926

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Analyse des accidents de travail dans l'industrie

Groupe-cible

- Personnel d'encadrement (Maintenance & Production) responsables & contremaîtres participant à l'analyse des accidents et l'amélioration des conditions de travail.
- Conseiller en prévention
- Toute personne (gestionnaire, conseiller, coordonnateur, membre de SIPP, etc.) impliquée dans l'analyse des accidents de travail

Objectif

- Au terme de la formation, le participant
- Connaîtra et comprendra les principes en analyse de risques, les outils d'identification des dangers et d'évaluation des risques
 - Comprendra la démarche du processus d'analyse de risques
 - Sera capable d'évaluer le risque à partir d'une matrice de risque
 - Sera en mesure de choisir et/ou d'élaborer vos outils d'analyse de risques

Contenu

- La démarche d'analyse des accidents
- Présentation des méthodes d'analyse : arbre des défaillances, diagrammes causes-effets, grafset,...
- Les principes du recueil des données suivant la méthode de l'arbre des causes
- Recommandations pratiques pour optimiser l'utilisation de la méthode
- Proposer & mettre en oeuvre des solutions :
 - Elaboration d'une liste de mesures
 - Définition de critères de choix entre les différentes mesures de prévention
 - Suivi des propositions
- Etude de cas : exercice sur cas type
- Evocation des cas concrets des participants : discussion

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS srl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48689
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48692
Charleroi	TechnoCampus	Christian Eymael - 071 91 94 80 christian.eymael@tfindustrie.be www.tfindustrie.be	48693
Liège Verviers	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48694
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477/46 31 89 leserfo@skynet.be	48853
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52649
Liège	Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme ASBL	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-continue.be	58496
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	61855
Mouscron	D&S Services	Sébastien Detremmerie - 056/48 47 62 sd@dsnet.eu	61856
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69088
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71824

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71879
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87928

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

La sécurité lors des interventions de maintenance

Groupe-cible

- Les techniciens et professionnels de maintenance souhaitant améliorer la sécurité des activités de maintenance.
- Plus globalement, toute personne impliquée dans l'élaboration d'un plan de sécurité maintenance.

- Les interventions vues par le mainteneur
- les interventions de recherche d'anomalies
 - les interventions de maintenance
 - les interventions de courte durée en production
 - les interventions de réglage

Objectif

- Au terme de la formation, le participant
- connaîtra les principales exigences légales
 - aura bénéficié d'un rappel des notions techniques directement liées à la sécurité des personnes
 - sera en mesure d'identifier les risques potentiels
 - pourra élaborer des procédures d'intervention

2ème journée

La sécurité du personnel

- les risques générés par :
 - la manutention
 - l'énergie électrique
 - les travaux en hauteur
 - le bruit
 - les surfaces portées à températures élevées ou très basses
 - les atmosphères explosives
 - le travail en homme seul

Contenu

1ère journée

Les obligations du code du travail

- obligations générales de l'employeur : formation, recyclage, informations à communiquer, consignes, procédures d'intervention, équipements de protection individuelle
- obligations du salarié

Les accidents constatés

- les différentes typologies d'accident
- statistiques

Les interventions vues et prévues par le concepteur des équipements

- méthodologie de conception
- les liens entre le concepteur et le mainteneur
- les instructions du concepteur

La prévention

- les outils appropriés
 - les vêtements et les équipements de protection individuelle
 - l'organisation et les méthodes de travail
 - la sécurité des tierces personnes
 - la sécurité des prestataires
 - la reconnaissance des produits
 - les opérations de nettoyage
- L'analyse des risques préalable aux opérations de maintenance
- obligations
 - méthodologie à mettre en œuvre

Etude de cas d'analyse de risques préalable

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Charleroi	TechnoCampus	Christian Eymael - 071 91 94 80 christian.eymael@tfindustrie.be www.tfindustrie.be	48695
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477/46 31 89 leserfo@skynet.be	48854
Verviers Liège	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58497
Voir site web formateur	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	69089
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71849
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71883

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz - 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93525

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Prévention des risques mécaniques

Groupe-cible

Personnel destiné à intervenir sur des ouvrages mécaniques et thermodynamiques

Les autres risques liés selon l'activité

- Travaux de plain pied,
- Chimiques
- Asphyxie,
-

Objectif

Au terme de la formation, le participant pourra intervenir sur tous les ouvrages mécaniques en respectant les prescriptions de sécurité et collectives liées à l'activité.

- Les risques dus aux machines et ouvrages
 - Électriques,
 - Instabilité des mécanismes,
 - ...

Contenu

- Les risques en milieu industriel, l'accident, ses causes et ses conséquences
- La responsabilité civile et pénale.
- La signification et l'objet d'une habilitation
- Les risques liées à une activité mécanique
 - Entraînement,
 - Chocs,
 - Happement,
 - Ecrasement,
 - Cisaillement,
 -
- Les risques thermodynamiques
 - Brûlures,
 - Thermiques,
 - Rayonnement,
 - Projections,
 -

- Les risques, leurs identifications et leurs signalisations
- Les consignations, isolations et condamnations
- Les équipements et moyens de protection
 - Equipements de protection individuels
 - Distances de sécurité
 - Systèmes de protection
- Les moyens de protection via les organisations de travail
 - Analyse de risques, Plan de prévention, Préparation de chantier.

Remarque : sur demande, une troisième journée peut être organisée sur site pour des études de cas & exercices d'application, ce qui permettra de réaliser une étude de cas sur base des applications spécifiques de l'entreprise et de définir des procédures de sécurité (prévention et intervention) spécifique à votre environnement de travail

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous. Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Charleroi	TechnoCampus	Christian Eymael - 071 91 94 80 christian.eymael@tfindustrie.be www.tfindustrie.be	48696
Noville-les-Bois	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	48697
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477/46 31 89 leserfo@skynet.be	48855
Verviers Liège	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58498
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71850
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71885
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78468
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz - 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93526

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Consignation des installations en pratique

Groupe-cible

Pour le personnel occupé à la maintenance d'une installation.

Objectif

- Mettre en application les règles et bonnes pratiques de mise à disposition des équipements de production pour l'exécution en sécurité d'opérations spécifiques (maintenance, arrêts, contrôles, ...)
- Organiser, dans le respect des règles de sécurité, les opérations de consignation et de déconsignation des installations.
- Mettre en pratique les acquis en vous aidant à rédiger une procédure, une autorisation de travail et un bon de consignation

Contenu

- Identification des principaux risques
- Les principes généraux de la prévention appliqués à la consignation
- Les régimes utilisés, les acteurs, rôles et missions de la production, de la maintenance
- Les principes des procédures de consignation
- Le risque électrique : prescription de sécurité, consignations, déconsignations
- Le risque mécanique : machine à l'arrêt et en mouvement, risques mécaniques, fluides sous pression, circuits hydrauliques, prescriptions particulières
- Le risque thermique : prescriptions générales pour la présence de points chauds, les fluides caloporteurs
- Le risque chimique : produits dangereux, évacuation et manutention, fluides de régulation, gaz inertes, ...
- Espaces confinés : risque d'anoxie, d'asphyxie, prescription de sécurité, méthode de contrôle, mesures de prévention
- La préparation (lavage, neutralisation, inertage, consignation et mise à disposition)
- Méthodologie d'intervention
- Synthèse et évaluation

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48698
Noville-les-Bois	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net	48699
Hollain	Serfo	Philippe Blondelle - 0477 463 189 leserfo@skynet.be	48856
Verviers Liège	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58499
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78469
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz - 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93527

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Toolbox meeting

Groupe-cible

- Conseillers en prévention
- Responsables de PME
- Ligne hiérarchique : chef d'équipe, responsables production et logistique

Objectif

- A l'issue de la formation les participants seront capables de gérer une réunion Toolbox, de la préparation à la synthèse.

Contenu

- Présentation de la méthode
 - La place du Toolbox dans la politique de prévention
 - Les avantages et les pièges
 - L'utilité de mettre en place une politique de Toolbox systématique
- Organiser un Toolbox
 - Choix du sujet
 - Préparation
 - réalisation
 - Suivi
- Conseils didactiques
 - Préparation des transparents
 - Gestion du temps
 - Conseils pour la prise de parole en public
- Exercices
 - Présentation des exercices et synthèse critique de l'outil

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Bruxelles	Prevent	Jean-Philippe Demaret - 02 643 44 44 training@prevent.be www.prevent.be	52657
Villers le Bouillet	European Control Services	Frédéric Mousset - 04 371 16 02 fredericmousset@e-c-s.be www.e-c-s.be	52658
Verviers Liège	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58494
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71823
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71877
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78464
Tourcoing	NEO Sapiens Conseil	Laurent Tiberghien - (+33) 3. 20.76.65.28 contact@neosapiens.fr http://www.neosapiens.fr	93519

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Prescriptions de sécurité applicables aux machines industrielles

Groupe-cible

- Toutes les personnes concernées par la conception, l'importation ou la commercialisation de machines, également ceux qui construisent des machines pour leur propre usage.
- Dans les entreprises utilisatrices de machines, toutes les personnes concernées par la sécurité et la conformité de celles-ci : service d'achats, de sécurité, d'entretien, service technique

Objectif

Passer en revue, de façon globale, les nouvelles règles en matière de sécurité des machines dont les utilisateurs doivent tenir compte.

Contenu

Le cours se base sur le Code du Bien-être au Travail (chapitres 1 et 2, sauf écrans de visualisation)

Première partie :

- Introduction aux directives économiques et sociales
- Principes généraux relatifs aux obligations du fabricant (angle économique)
- dossier technique de construction
- notice d'utilisation
- marquage CE
- déclaration de conformité
- Principes généraux relatifs aux obligations de l'employeur (angle social)
 - structure AR 12/8/1993 et 4/5/1999
 - champ d'application
 - synthèse des différents articles et annexes

Deuxième partie : (aspects pratiques)

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - 071/88 08 94 liliane.ceraulo@guest-security.com www.guest-security.com	61863
Gosselies	TechnoCampus	Katia Spruyt - 071 25 61 82 katia.spruyt@tfindustrie.be www.tfindustrie.be	61864
Alleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71825
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71881
Mons	NOUVELLE CONSULTANCE	Nathalie Nouvelle - 0471/08 35 81 nathalie.nouvelle@yahoo.com	78467

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Protection contre le bruit

Groupe-cible

- Conseiller en prévention (aussi dans le cadre de la formation continuée des conseiller prévention)
- Personnel et encadrement des départements production et maintenance

Objectif

Permettre aux participants d'être capables de poser un premier diagnostic de bruit dans leur entreprise et de rechercher des solutions de prévention. Donner aux participants : la capacité de poser un premier diagnostic de bruit dans leur entreprise et de rechercher des solutions de prévention et l'aptitude à se faire une opinion quant-à la pertinence des mesures à réaliser et la validité des propositions avancées par les spécialistes.

Contenu

- Bases théoriques
- Le bruit en général
- Le décibel
- La fréquence
- Propagation du bruit à l'intérieur et à l'extérieur
- Isolation et absorption du bruit
- Les différents indicateurs utilisés en industrie
- Mesure du bruit, démonstrations pratiques
- Les effets du bruit sur l'Homme
- La législation
- Exemples pratiques d'analyses en entreprise
- Dosimétrie
- Cartographie du bruit
- Analyses de contributions
- Démarche de prévention
- Exemple pratique de solutions en entreprise
- Capotage
- Silencieux
- EPI

Durée : 1 jour

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous. Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS srl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	68150
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	68151
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	68152
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87924
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93523
Noville-Les-Bois	AFOREST	Alexandre Remy - 081 41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.be	94392

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

3 feux verts: Comment ne pas dépasser la ligne rouge dans vos procédures d'achat?

Groupe-cible

- Conseiller en prévention (aussi dans le cadre de la formation continuée des conseiller prévention)
- Personnel et encadrement des départements production et maintenance

Objectif

Commander un nouvel équipement ce n'est pas seulement vérifier sa qualité, son prix et l'adéquation avec les besoins de production. Des obligations réglementaires régissent la procédure, de la commande à la mise à disposition du matériel. Souvent mal appliquée, mal connue, la procédure dite des «3 feux verts» est pourtant un must. Apprenez à l'appliquer intelligemment pour respecter la réglementation sans trop alourdir vos procédures.

Contenu

- Réglementation?: textes multiples pour une même philosophie
- En fait, c'est quoi la règle des «3 feux verts»?
- Dans quels cas dois-je l'appliquer ?
- Qui est concerné dans mon entreprise ?
- Cas concrets? Comment la mettre en pratique?

Durée : 1 jour

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	68153
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	68154
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	68155
Aleur	Le Centre Secure	Stéphanie Paquay - 04 234 30 43 info@centre-secure.com www.centre-secure.com	71821

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Travailler en hauteur en toute sécurité

Groupe-cible

Toute personne amenée à travailler en hauteur avec des équipements de protection individuelle.

Objectif

- Les chutes de hauteur constituent la principale cause d'accidents graves.
- L'utilisation d'échelles, d'échafaudages, de harnais, ancrages et lignes de vie nécessite donc une formation afin d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires.

Contenu

Théorie

- Les obligations qui régissent le travail en hauteur et plus spécifiquement :
 - Echelles
 - Echafaudages
 - Garde-corps, surfaces de recueil
 - Crochets
 - Lignes de vie, ancrages
 - Les principes de base du travail en hauteur
 - Le tirant d'air, le facteur de chute et la force de choc
 - Descriptions et explications spécifiques de tous les équipements de protection individuelle
 - Harnais, longe, "mousqueton"
 - Amortisseur de chute
 - Marquage du matériel et précautions d'utilisation
 - Les erreurs à éviter

Pratique

- Présentation de divers matériels: Harnais, longues, ancrages, cordes
- Utilisation du harnais
- Apprentissage de nœuds
- Vérification du matériel
- Pratique sur parcours d'exercice
- Evolution en hauteur avec une ligne de vie sur chemin de roulement, pont roulant et structure métallique
- Utilisation de stop chute mécanique

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Assesse	Développement Prévention	Pierre Deneyer - 0484 801 154 develop.prevention@gmail.com www.developprevention.be	71863
Voir site web du formateur	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	71865
Voir site web du formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	71871
Voir site web du formateur	Art & Voltige	Michaël Leveaux - 087 213 070 info@artetvoltige.be www.artetvoltige.be	72873
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87929
Marbais	GUEST	Liliane Ceraulo - Véronique Schmitz 071/88 08 94 - 071 88 08 90 liliane.ceraulo@guest-security.com - Veronique.Schmitz@guest-security.com www.guest-security.be	93529
Ans	HAUTEUR	Bernard Tilman - 0478 99 35 18 bernardtilman@hauteur.be www.hauteur.be	94391

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

La pose d'ancrage de sécurité et le contrôle (Travailler sur échafaudages)

Groupe-cible

- Les travailleurs utilisateurs des dispositifs amenés à devoir poser leurs ancrages afin de se sécuriser
- Tout travailleur qui doit effectuer la pose, le contrôle et la réception des ancrages

Objectif

- Savoir installer et réceptionner des ancrages fixés à demeure conformément à la norme
- EN795 type A
- Les ancrages, types
- Les normes et l'EN795
- La réception et son certificat
- Exercer les techniques et mettre les travailleurs en situation pratique
- Poser des lignes de vie provisoires verticales et horizontales

Contenu

- Rappel des principes de base des approches de sécurisation
- Permettre la mise en oeuvre et l'installation fixe et provisoire d'ancrages conformes à la norme EN795 classe A1
- Le support, test
- Les techniques de fixation
- Les ancrages et la norme EN795
- Ligne de vie verticale provisoire EN353-2
- Les filets antichute horizontaux EN1263
- Les garde-corps périphériques de toiture EN 13374, théorie uniquement
- Utiliser ces équipements et comprendre les notices
- Les ancrages
- La réception et son attestation d'installateur
- Contrôler ces équipements, par qui et quand
- Partie pratique, pose, tests d'arrachement...

Durée de la formation: 1 jour (½ jour de théorie et ½ jour de pratique)

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	87332

Travailler en espace confiné

Groupe-cible

Tout travailleur confronté au milieu confiné, quel que soit son secteur d'activité (bâtiment, industrie, nettoyage, énergie, services d'entretien).

Objectif

- Permettre au travailleur de pénétrer dans un milieu confiné en toute sécurité
- Connaître les obligations légales
- Connaître les aspects pratiques
- Législation sur le travail en hauteur
- Les ancrages, les systèmes antichute, la force choc, le tirant d'air, l'effet ballant, le syndrome du harnais
- Le contrôle du matériel, les normes, les harnais, les longues...
- Législation sur le milieu confiné

Contenu

- Les principes
- Le permis de travail, le permis de volume creux
- La ventilation
- L'éclairage
- La communication
- L'alarme
- Secourir
- Vérifier la consignation des équipements
- Poser ses équipements et les vérifier
- Les ancrages et les amarrages, le trépied
- Apprendre les techniques de détection, d'accès et d'évacuation
- Conscientiser le surveillant, l'intervenant de première ligne
- Travailler
- Évacuer

Durée de la formation : 1 jour (½ jour de théorie et ½ jour de pratique)

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	87330

Analyse de risques dans l'industrie

Groupe-cible

Au terme de la formation, le participant

- Connaîtra et comprendra les principes en analyse de risques, les outils d'identification des dangers et d'évaluation des risques
- Comprendra la démarche du processus d'analyse de risques
- Sera capable d'évaluer le risque à partir d'une matrice de risque
- Sera en mesure de choisir et/ou d'élaborer vos outils d'analyse de risques

Objectif

- Personnel d'encadrement (Maintenance & Production) : responsables & contremaîtres participant à l'analyse des risques à l'amélioration des conditions de travail.
- Conseiller en prévention

Toute personne (gestionnaire, conseiller, coordonnateur, membre de SIPP, etc.) impliquée dans un projet d'analyse de risques ou qui envisage d'entreprendre une telle démarche.

Contenu

- Les facteurs de risques d'accidents.
- L'analyse de la situation sécurité dans l'entreprise : diagnostic
- Les différentes méthodes d'analyse de risques (Kinney, HAZOP, Sobane & Deparis, méthode normalisée européenne, analyse des risques résiduels,....) pouvant être utilisées dans un environnement industriel.
- Critères de sélection d'une méthode
- Conduite d'une démarche préventive (collective et individuelle) & mise en place d'un retour d'expérience
- Etude de cas : exercice sur cas type

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Naviguez sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

Faire passer le message "sécurité"

Groupe-cible

Pour les conseillers en prévention, les membres de la ligne hiérarchique, chaque personne souhaitant dans le cadre de son travail motiver ses collaborateurs à plus de sécurité.

Objectif

Au terme de la formation, le participant sera en mesure de:

- Communiquer et convaincre, au quotidien, son équipe de l'importance du respect des consignes de sécurité
- Agir pour corriger les comportements inadéquats

Contenu

- La problématique de la motivation
- Les comportements humains influençables
- L'acte et la pensée
- La pression sociale
- L'engagement
- La synchronisation
- Le sentiment de liberté
- La cohérence
- Comment initier ces comportements au sein de mon entreprise ?

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Naviguez sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

Sensibilisation à la sécurité au travail

Groupe-cible

Tout travailleur de l'entreprise.

Objectif

Sensibiliser les participants à l'importance du respect des consignes de sécurité

Contenu

- Les accidents de travail : importance du problème
- L'organisation générale de la prévention
- Le secteur intérimaire
- Risques et accidents
- Soulever, porter et hisser
- Trébucher, glisser et tomber
- Travailler dans le froid
- Manipuler les produits dangereux
- Les équipements de protection individuelle
- Les incendies
- Pictogrammes de sécurité

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Naviguez sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

ASPECTS PSYCHOSOCIAUX ET SANTÉ

Burn-out : Comment prévenir l'épuisement professionnel ?

« Je craque, je suis débordé » : tels sont les propos tenus quotidiennement par un nombre croissant de travailleurs qu'ils soient cadres, managers, employés ou ouvriers. Le stress a un impact sur la santé pour un quart des travailleurs européens (22%). Beaucoup le considèrent donc comme le mal professionnel de notre siècle. Et pour cause : à l'heure actuelle, les cas de burn-out, ou syndrome d'épuisement lié au travail, ne cessent de se multiplier.

Mais qu'est-ce que le stress et comment en arrive-t-on à l'épuisement professionnel ? Qu'est-ce qui peut déclencher le stress au travail. Comment détecter les facteurs qui y sont liés, comment repérer les symptômes, comment les prévenir ou les combattre ? Que dit la loi relative au bien-être des travailleurs ? Quelles sont donc les responsabilités des entreprises en la matière ? Quels rôles peuvent jouer les DRH et les conseillers en prévention ? Beaucoup de personnes au sein des entreprises se posent aujourd'hui ces questions.

L'IFP tente donc d'apporter des réponses en développant soit des outils, soit une offre de formation et de services appropriée que nous vous invitons à découvrir ci-après et en consultant notre site www.commenttravaillerpluslongtemps.be et en particulier sa rubrique consacrée aux conditions de travail satisfaisantes.

L'offre de l'IFP s'étoffe

Parce que la prévention du stress et du burn-out est étroitement liée au contexte de l'entreprise, l'IFP offre la possibilité d'organiser un programme de formation « sur-mesure » pour lequel un subside est prévu de 360€ par jour et par groupe (à partir de 3 personnes). Si toutefois, vous souhaitez plutôt vous inscrire à des sessions « Intereprises », alors faites-le nous savoir ! Une intervention financière de l'IFP est également possible dans ce cas.

Voici un aperçu de notre offre qui continuera à évoluer.

1. Organisation de **plateformes d'échanges** sur le sujet pour les directions, DRH et conseillers en prévention
2. Organisation de **séances d'informations et de sensibilisation** au sein des entreprises pour les chefs d'équipe (managers de terrain, supérieurs hiérarchiques) et/ou les travailleurs eux-mêmes, afin de leur permettre d'apprendre à reconnaître les symptômes du stress et de l'épuisement professionnel.
3. **Formations modulaires pour les chefs d'équipe** (managers de terrain), voici quelques exemples de formations : BURN-OUT : comprendre, dépister, agir / Manager une équipe, développez le bien-être, augmentez vos résultats / Le manager de l'équilibre / Travailler en équipe via nos moteurs pour éviter l'épuisement.
4. **Une offre de formations pour en savoir plus :**
 - Sur le concept:**
 - La prévention des risques psychosociaux : S'intéresser, se situer, implémenter
 - Risques psychosociaux, nouvelle législation, nouveaux rôles
 - Apprivoiser le stress pour mieux travailler et mieux vivre
 - Burn-out : Prévenir et détecter
 - Sur la prévention individuelle**
 - Un corps à soi
 - Gérer le stress par la gestion mentale

Contact

Pour plus d'informations, contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

La prévention des risques psychosociaux: s'intéresser, se situer, implémenter

Groupe-cible

Le module proposé s'adresse au management (de proximité).

Objectif

Comprendre le concept des RPS et son cadre (légal) Approcher la définition, définir son rôle et ses responsabilités, comprendre les procédures légales et connaître les acteurs de la prévention permettront de donner un cadre commun à tous les participants et de coordonner les réflexions et actions.

Apprendre à identifier les facteurs de risques psychosociaux et réfléchir aux outils pratiques Savoir identifier et analyser les causes et réunir une série de moyens pratiques permettra au manager d'intervenir rapidement sans jugement, dans le cadre de ses limites et ainsi prévenir les RPS occasionnés par le travail au sein de son équipe.

Méthode

Exposés collectifs et interactifs. Théorie + exercices pratiques.
(Minimum 8 personnes et maximum 15 personnes afin de favoriser les échanges et la pratique)
Intégration des procédures, problématiques et spécificités liées à l'entreprise.

Durée

1 journée

Contenu

- Introduction : présentations mutuelles & attentes
- Les risques psychosociaux en théorie
 - Evolution juridique
 - Définitions légales
 - Les risques psychosociaux prédominants
- Obligations majeures en matière de risques psychosociaux
 - L'employeur
 - Les membres de la ligne hiérarchique
 - Les travailleurs
 - Le Conseiller en prévention spécialisé dans les aspects psychosociaux (CPAP)
 - La personne de confiance
- Comment lutter contre la charge psychosociale ?
 - Gestion des tensions relationnelles
 - ~Comment me situer par rapport aux démarches/procédures légales ?
 - ~Comment intervenir en tant que manager dans le cadre des tensions relationnelles ?
 - ~Comment me positionner en tant que manager impliqué directement dans des tensions relationnelles ?
 - Gestion des risques psychosociaux au niveau collectif
 - ~Quelles sont les outils existants et mis à ma disposition
 - Gestion
 - Gestion des cas aigus en situation de crise (PTSD)

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous. Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be www.cesi.be	93534

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Burnout: comprendre, dépister, agir

Groupe-cible

Le module proposé s'adresse au management (de proximité).

Objectif

- Aider les participants à mieux comprendre le phénomène et ses effets. Bien comprendre un phénomène nécessite de bien le circonscrire. Une définition commune permettra de donner un cadre commun à tous les participants et de coordonner les réflexions et actions.
- Apprendre à identifier les facteurs de risques/causes Identifier les causes spécifiques ou symptômes chez moi ou chez les autres permettra de réagir rapidement sans jugement et de stopper le cercle de maintien du mal-être.
- Identifier les acteurs de prévention/intervention et disposer d'outils pratiques pour réagir de manière adéquate lorsque je suis confronté au phénomène dans mon entourage.
- Découvrir le projet/plan d'action de mon entreprise

Contenu

- Connaître le phénomène
 - Comment définir le burnout ?
 - ~ Définir et distinguer "épuisement", "stress" et "dépression"
 - ~ Les symptômes
 - ~ Les conséquences
 - ~ L'évolution/le processus
- Identifier les facteurs de risque
 - Facteurs liés à l'organisation du travail
 - Facteurs liés aux conditions de travail
 - Facteurs liés aux conditions de vie au travail
 - Facteurs liés au contenu de travail
 - Facteurs liés aux relations interpersonnelles au travail
 - Facteurs liés à l'individu
 - Les amplificateurs
 - Les cercles de maintien

- Les acteurs et les actions
 - Cadre légal
 - ~ Obligations de l'employeur
 - ~ Obligations des travailleurs
 - Pistes d'actions
 - ~ Les démarches de prévention collectives
 - ~ Les démarches de prévention individuelles
 - ~ Les mesures primaires : sensibilisation, formation de la ligne hiérarchique, analyse de risque, communication de ressources
 - ~ Les mesures secondaires ; groupes de soutien, check-up (détection des signes annonciateurs), développement capacité de gestion du stress
 - ~ Les mesures tertiaires : prise en charge/soutien individuel, retour au travail
 - Les acteurs
 - ~ Le rôle de la ligne hiérarchique
 - ~ Comment agir en tant que travailleur concerné ?
 - ~ Comment agir en tant que collègue ?
 - ~ Les acteurs de la prévention
 - ~ Les acteurs définis en interne (RH, CP, AS, infirmier, secouriste, relais, ...)
 - ~ La personne de confiance
 - ~ Le conseiller en prévention aspects psychosociaux
 - ~ Les conseillers en prévention médecin de travail
 - Les acteurs de prise en charge
- Communication du plan d'action de l'entreprise
Si votre entreprise dispose d'un plan d'action en matière de burnout, nous vous proposons de le présenter et de le commenter aux participants. Cette présentation peut être faite soit par nos formateurs, soit par une personne de votre entreprise déléguée à cet effet.

Durée

1 jour ½

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be www.cesi.be	93569

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Risques psychosociaux, nouvelle législation, nouveaux rôles

Groupe-cible

Employeur, RH, Conseiller en prévention, Personne de confiance

Objectif

Chaque lieu de travail doit dorénavant adopter une nouvelle gestion des risques psychosociaux. De nouveaux rôles voient le jour ainsi que de nouvelles obligations. En une matinée

Nous vous proposons une explication claire sur ce que vous devez mettre en place dans votre lieu de travail depuis le 1er septembre 2014.

Nous insisterons sur les moyens pratiques pour y parvenir, ainsi que sur les rôles particuliers de chacun au travail. Les changements sont nombreux et modifient en profondeur les actions jusqu'ici entreprises.

Durée

1/2 journée

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-La-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 010 45 65 61 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	93572

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Apprivoiser le stress pour mieux travailler et mieux vivre

Groupe-cible

Pour les membres de la DRH, la ligne hiérarchique, les personnes de confiance, pour toute personne soumise au stress dans le cadre de ses fonctions ou ressentant la pression du stress dans son travail.

Objectif

Apprendre à déceler les signaux de stress, mesurer l'ampleur du stress sur l'organisation et aussi sur sa personne, enrayer les effets négatifs du stress par des techniques simples, apprendre à se gérer soi-même en fonction de sa personnalité et de son rapport au stress.

Contenu

La journée de formation est émaillée d'exercices personnels pour mieux se connaître face au stress, pour expérimenter des moyens simples de prendre soin de soi...

- Qu'est-ce que le stress?
- La genèse de mon stress,
- Mes réponses au stress, les effets du surcroît de stress, stress et immunologie,
- Mes facteurs de stress, les tests sur le stress, mes signaux de stress,
- Ma gestion du stress : apprendre à se connaître, prendre soin de soi, la relaxation, l'alimentation, prendre soin de son potentiel psychologique, s'organiser différemment,
- Synthèse et évaluation : Mon plan d'action.

Méthode

Cette formation se veut avant tout pratique afin de donner à chacun des outils concrets pour son propre mieux-être et celui de ses collègues : pas de grande théorie donc mais l'apprentissage de techniques simples et un mini coaching par une formatrice avisée.

Durée

1 jour

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-La-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 010 45 65 61 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	93573

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Managez une équipe, développez le bien-être, augmentez vos résultats

Groupe-cible

Pour les managers, les responsables hiérarchiques, les Team-leaders, les conseillers en prévention, les membres du CPPT, les personnes de confiance...

Objectif

Il est primordial que les entreprises et les organisations favorisent le travail en équipe comme outil de gestion. Cette forme de leadership est d'ailleurs fondamentale pour que toute équipe déploie son plein potentiel en termes de résultats, de qualité, de souplesse et d'innovation.

Comment mettre tout en œuvre pour qu'une équipe puisse traverser toutes les difficultés inhérentes à ce mode de fonctionnement? Voilà le défi des professionnels, des managers et de tout le personnel d'encadrement

Contenu

- Coordonner les activités de l'équipe,
- Fixer des objectifs clairs,
- Organiser les tâches,
- Prévoir les difficultés et les embûches,
- Obtenir les ressources (matérielles, humaines, financières, etc.) en quantité et en qualité suffisantes,
- Orienter les ressources,
- Accueillir les nouveaux membres,
- Communiquer les objectifs,
- Assigner les tâches et déléguer les responsabilités,
- Motiver et mobiliser les participants vers l'atteinte des objectifs,
- Communiquer aux membres de l'équipe les informations nécessaires pour assurer un bon fonctionnement,
- Évaluer,
- Analyser et comparer les résultats atteints.

Durée

2 jours

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-La-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 010 45 65 61 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	93574

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise. Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
--

Burnout: prévenir et détecter

Groupe-cible

Employeur, RH, Conseiller en prévention, Personne de confiance

Objectif

Burnout, ce mot est de toutes les conversations, tant professionnelles ou privées. Si parler d'épidémie est bien trop exagéré, l'ampleur de phénomène est néanmoins suffisamment importante que pour agir. Le monde du travail, pointé comme son initiateur principal, a les moyens de diminuer sa fréquence d'apparition et ses retombées délétères.

Connaître, comprendre le phénomène est la première étape à envisager. Agir préventivement est la seconde, détecter une personne en voie de burnout et

l'accompagner est la troisième. Ce sont ces points que nous développerons ensemble lors de cette formation.

Contenu

- Connaître le burnout, ce concept malmené, cette affection grave physiquement et mentalement : les origines, les symptômes, les différentes explications
- Mettre en place un management non-générateur de burnout : ce que peut faire la ligne hiérarchique
- Reconnaître les signaux d'alerte organisationnels et personnels, accompagner les personnes avant qu'elles ne s'effondrent.

Durée

1 jour

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-La-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 010 45 65 61 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	93575

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Personne de confiance

Groupe-cible

Collaborateurs exerçant le rôle de " personne de confiance " dans l'entreprise (cf. loi relative à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel) et n'ayant pas suivi de formation de base spécifique

Objectif

Donner à la personne exerçant le rôle de personne de confiance les outils concrets pour assurer sa mission.

Contenu

- Le rôle de la personne de confiance dans le cadre de la loi relative à la violence et au harcèlement
- Comment accueillir une personne qui se sent victime de harcèlement
- Comment écouter et traiter les plaintes
- Comment réagir face à une personne qui pleure, comment la calmer; mener l'entretien pour retirer les renseignements utiles
- Etablir les faits : démêler le faux du vrai, établir la matérialité du harcèlement
- Comment conclure l'entretien, fixer une prochaine rencontre le cas échéant
- Comment informer des suites données à l'entretien

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 500 EUR par personne par projet. L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 0476/96 57 19 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	48703
Bruxelles	Prevent	Freddy Willems - 02 643 44 44 f.willems@prevent.be www.prevent.be	48704
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	48705
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48706
Mouscon	Agence de Formations et de Prestations Professionnelles asbl (AFP?)	Sébastien Detremmerie - 0475 773 358 info@af2p.be	48858
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@spmt.be www.spmt.be	48859
Liège	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48860
Sint-Denijs-Wetteren	Attentia	Marina Dhondt - 0496 286 619 marina.dhondt@attentia-cbmt.be www.attentia-cbmt.be	52652
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87930
Bruxelles	CESI - Prévention et Protection asbl	Roland Vandermeulen - 02/761.17.72 roland.vandermeulen@cesi.be www.cesi.be	93532

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Gestion du stress

Groupe-cible

Toute personne en rapport avec la sécurité et le bien-être au travail : Conseiller prévention niveau 3 ou 2, EPI, secouriste, personne de confiance, ...

Objectif

- Comprendre le mécanisme du stress
- Identifier les principaux facteurs de stress
- Evaluer son niveau de stress actuel
- Découvrir et expérimenter quelques outils de gestion du stress

Contenu

- Le mécanisme du stress
 - Diagnostic de ma réaction actuelle au stress
 - Identification des sources de stress internes et externes
 - Evaluation des évènements stressants de ma vie
 - Mes stratégies face au stress
 - Les symptômes du stress
 - Symptômes physiques
 - Symptômes émotionnels
 - Symptômes comportementaux
 - Symptômes psychiques
 - Faire face au stress
 - Anticiper : agir en amont
 - Travailler sur soi
 - Se donner les outils pour faire face au stress
 - Adopter un mode de vie équilibré
- Plan d'action personnel

Méthode

- Les participants auront l'occasion de s'approprier la théorie lors de nombreux exercices. Chacune des étapes sera travaillée à partir de la réalité des participants.
- Exercices, échanges et travaux individuels alternant au cours de la journée.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Carine Henry - 0476/96 57 19 c.henry@vidyas.be www.vidyas.be	48758
Noville-les-Bois	Association Belge pour la Sécurité - ABS	Guy Hens - 081 43 53 55 guy.hens@gardiennage.be www.gardiennage.be	48759
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	48760
Liège	SPMT	Christine Petit - 04 344 62 91 Christine.petit@spmt.be www.spmt.be	48862
Verviers Liège	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58505
Verviers	IFAPME Centre Verviers	Sophie Roland - 087 32 54 52 sophie.roland@ifapme.be www.verviers.ifapme.be	87931
Liège	Zen'To	Pierre Moreels - 0478 88 02 51 pierre@zen-to.be www.zen-to.be	94393

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Agir en prévention de l'agression verbale et / ou physique sur le lieu de travail, gérer les personnes au comportement difficile

Groupe-cible

Collaborateurs exerçant le rôle de conseiller prévention et " personne de confiance " dans l'entreprise (cf. loi relative à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel) et n'ayant pas suivi de formation de base spécifique

Objectif

La violence sur le lieu de travail est une réalité.

- Physique ou verbale, la violence est un risque fréquent pour les travailleurs surtout lorsqu'il y a contact avec le public ou des extérieurs (livreurs, clients, etc...).
- Une formation à la prévention de cette violence est particulièrement nécessaire.
- Comment réagir quand je vois la colère monter chez l'autre, quelle attitude physique et verbale avoir pour éviter le passage à l'acte, que faire pour me protéger physiquement.

Contenu

- Dans cette formation de une journée nous proposons à vos travailleurs d'acquérir les moyens de :
- Initier des échanges constructifs et respectueux de chacun
- Faire diminuer la tension ou la colère de leur interlocuteur
- Gérer les interactions difficiles
- Acquérir des notions de self-défense dans un but uniquement de protection

Durée :1 jour

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 500 EUR par personne par projet. L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Drogenbos	Cresept	Fabienne Vander Cruys - 02 376 94 74 info@cresept.be www.cresept.be	68156
Louvain-la-Neuve	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	68157
Seraing Marchienne-au-Pont	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	68158

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Le manager de l'équilibre

Groupe-cible

Responsables RH, talent managers, line managers, project manager.

Objectif

Le stress comprendre et agir
Identifier ses comportements nuisibles en tant que manager et apprendre à faire autrement
Réintégrer un collaborateur

Trouver l'équilibre entre la performance et le bien-être n'est pas chose aisée quand on est manager. D'autant que nous sommes soumis nous-mêmes à ces tensions. Ce parcours en 3 modules vise à transformer vos managers en leviers du stress intense vers une forme d'équilibre et de réintégration de leurs collaborateurs par une meilleure compréhension de la problématique du stress, de soi et de l'autre.

Nous commençons par explorer le stress sous tous ses aspects et son impact direct sur le corps (via le cortisol). Ensuite forts de cette connaissance, nous recherchons ensemble quels comportements peuvent être nocifs dans le chef des managers et comment y remédier. Enfin, face au challenge de la réintégration d'un collaborateur après absence de longue durée, nous voyons comment aborder les entretiens (préparation et contenu, forme et objectifs).

Contenu

- Module 1 : Le stress comprendre et agir
 - Comprendre le mécanisme du stress, le stress positif et le stress négatif, les différents niveaux d'alerte, le déni et la culpabilité
 - Identifier les symptômes du stress visibles ou invisibles de l'extérieur, stress-burn-out-dépression, les facteurs intrinsèques et extrinsèques, les symptômes collectifs
 - Agir pour soi sur les causes impactantes, gérer l'énergie (ressources et consommations), placer un cadre de travail sain
 - Agir pour l'autre : prescrit légal, rôle du collaborateur, de l'employeur, du manager, dispositions particulières à l'organisation
- Module 2 : Identifier ses comportements nuisibles en tant que manager et apprendre à faire autrement
 - Identifier son profil de fonctionnement (selon le DISC ou autre outil déjà connu dans votre organisation)
 - Repérer son profil opposé
 - Identifier son profil poussé à l'extrême (sous stress)
 - Identifier ses allergies
 - Comprendre la chaîne Emotion-Intention-Comportement-Impact
 - Comprendre l'impact de ses comportements
 - Trouver les pistes d'amélioration
- Module 3 : Réintégrer ses collaborateurs après une absence
 - Préparer l'entretien de retour
 - Communiquer avec son équipe
 - Accueillir le collaborateur au sein de l'équipe
 - Développer l'écoute active (empathie)
 - Mener l'entretien de retour
 - Prendre des accords de fonctionnement
 - Définir un nouveau cadre de travail

Durée

3 jours (possibilité de choisir un module individuellement 1 jour)

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'entreprise peut récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous. Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Liège	Zen'To	Pierre Moreels - 0478 88 02 51 pierre@zen-to.be www.zen-to.be	94395

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Travailler en équipe via nos moteurs pour éviter l'épuisement

Groupe-cible

Le manager (et son équipe)

Objectif

Apprendre à connaître nos zones de ressourcement et celles de nos équipes

Vos managers sont confrontés au quotidien à bon nombre de tâches, à des échanges difficiles, à des objectifs élevés, à des timings serrés, ... malgré tout, ils continuent à aller de l'avant à avancer en sachant de faire le mieux possible... sans trop se préoccuper de leur balance énergétique qui à tout moment peut leur faire défaut.

Cette formation a pour but d'aider chaque manager à découvrir ses propres zones de ressourcement, ses facteurs de motivation, ceux de ses collaborateurs et compte tenu des objectifs de performance, de rechercher l'équilibre durable pour soi et son équipe.

Contenu

- Comprendre leurs propres moteurs, leurs talents et leurs valeurs
- Comprendre les moteurs, talents et valeurs de leur équipe
- Confronter les moteurs de leurs collaborateurs aux tâches qui leur sont confiées
- Identifier les compétences manquantes et les leviers pour les développer rapidement
- Répartir le travail de manière à minimiser le stress au travers du plaisir à la tâche et du respect des valeurs principales.

Méthode

Entretiens d'exploration, diagnostics, jeux de rôles, intervision

Durée

2 jours

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	93580

Un corps à soi

Groupe-cible

Toute personne souffrant de stress.

Objectif

Réduquer son corps pour vaincre le stress. Le corps constitue notre meilleur outil de prévention et de guérison. La performance, qu'elle soit d'ordre mental ou physique, nécessite une bonne condition physique pourtant négligée au profit de la réflexion et des pensées. Abandonner l'agitation mentale au profit d'un retour aux sensations est un exercice salutaire, permettant de prendre à nouveau du recul, recouvrer une mémoire agile, accroître la concentration et la créativité. Autant de compétences utiles à nos entreprises. Notre projet est de remettre vos collaborateurs sur le chemin de leur santé mentale et de l'équilibre par une rééducation.

Contenu

- Identifier ses émotions et son stress par des indicateurs sensoriels accrus.
- Gérer les actions réparatrices, récupératrices ou d'ajustement.
- Vivre dans son corps la mouvance de la vie.
- Responsabiliser reprendre les commandes de son propre corps, c'est redécouvrir ses responsabilités.

Méthode

Bodyscan, tai-chi, techniques respiratoires, gymnastique douce.

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	93581

Gérer le stress par la gestion mentale

Groupe-cible

Toute personne souffrant de stress.

Objectif

Initier aux techniques issues des neurosciences pour retrouver plus de sérénité, de meilleures aptitudes cognitives, et une meilleure réponse au stress. Ces séances seront axées sur l'expérimentation de trois techniques de gestion de stress essentielles (méditation en pleine conscience, auto-hypnose et Emotional Freedom Techniques), mais aussi sur l'apprentissage à leur utilisation en autonomie.

Contenu et méthode

- Séance d'introduction à l'auto-hypnose et à la méditation
- Séances d'autohypnose et de méditation et partage de vécu
- Séances d'introduction à l'EFT
- Séances d'EFT et partage de vécu
- Interruption de 21 jours pour mettre en place son propre rituel
- Séance de clôture

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	93582

CONDUITE EN SÉCURITÉ

Formation à la conduite économique (eco-drive)

Groupe-cible

Chauffeurs de camion, commerciaux, toute personne étant amenée à conduire un véhicule de société

Objectif

- Le but de cette formation est de réaliser une diminution importante dans les frais générés par votre parc automobile.
- Adopter une conduite respectueuse de l'environnement et conduire préventivement de façon à éviter de se retrouver en situations difficiles (tout en sachant comment réagir au cas où celles-ci se présenteraient) vont de pair dans cette formation.

Contenu

A titre d'exemple, voici le contenu proposé par l'Ecole de Maîtrise automobile Peugeot:

Dès le début de la journée, on entre dans le vif du sujet par la pratique: une moitié du groupe va sur la route pour un petit parcours sur la voie publique au volant d'un de nos véhicules. Leur conduite est analysée ensuite grâce à la GCam* tant au point de vue de la dispersion des énergies (consommation et sollicitations au véhicule) que sur le plan de la conduite sûre.

Cette analyse permet de détailler les mesures à prendre en faveur d'une conduite plus économique et plus respectueuse de l'environnement.

Pendant ce temps-là, l'autre moitié passe en revue un certain nombre de situations à risques.

Une partie de l'après-midi est consacrée à la mise en pratique des conseils en matière de conduite économique et préventive. Ceux-ci sont validés au travers d'un test de consommation.

L'autre partie de l'après-midi comporte deux points:

- Un exercice de freinage et d'évitement d'obstacles sur notre piste
- Des conseils d'utilisation concernant la voiture des participants (petite analyse de l'état et différents conseils particulièrement importants pour le respect de l'environnement et la fiabilité au vu de l'allongement des périodes d'entretien)

La partie sur la voie publique a lieu avec la GCam* de façon à pouvoir analyser la conduite de chacun. Les situations intéressantes, vécues lors du débriefing qui clôture cette partie.

Le graphique de l'énergie dissipée lors du parcours, qui est généré par la GCam, permet de dégager un profil très clair du conducteur au niveau de la conduite économique. En phase finale de la formation, on pourra comparer les profils réalisés lors du parcours du matin (avant la formation) et plus tard dans la journée (après la première partie de la formation). Le débriefing permet aussi de fixer des objectifs à chaque participant.

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	48774

Conduite défensive camions

Groupe-cible

Chauffeurs de camion

Objectif

- Sensibiliser les participants au risque routier
- Faire adopter une manière de conduire permettant au maximum au chauffeur de poids lourd d'éviter de se mettre en situation potentielle d'accident

Contenu

A titre d'exemple, voici le contenu proposé par l'Ecole de Maîtrise automobile Peugeot :

La journée de formation se compose de 3 parties

- Formation théorique
 - Spécifique aux chauffeurs de camion sur le code de la route servant de base à une présentation théorique de quelques grandes règles de conduite préventive à mettre en œuvre sur la route tous les jours.
 - Le contenu de la formation est construit sur base d'un test préliminaire et des expériences d'accidents ou quasi accidents rapportées par les participants eux-mêmes.

- La formation utilise un logiciel appelé « référentiel de conduite », qui contient plus de 200 animations 3D simulant les situations classiquement dangereuses et illustrant les mesures à adopter pour éviter l'accident.
- Formation sur la voie publique, en compagnie d'un formateur
 - Utilisation de GCam, petites caméras fixées sur le pare-brise, l'une tournée vers la route, l'autre vers le conducteur ; reliées à un PC qui enregistre vitesse, forces auxquelles le véhicule est soumis, images,...
 - Grâce à l'analyse des données relevées par ces « boîtes noires » l'instructeur peut directement attirer l'attention du chauffeur sur les points améliorables de sa façon de conduire.
- Formation sur piste privée :
 - Position de conduite idéale, développement du sens de l'observation, analyse des virages, freinage préventif, mesure de distances du freinage sur différentes adhérences, freinage d'urgence...
 - (Utilisation d'un « freinographe », ordinateur enregistrant la courbe de freinage, la distance de freinage, le temps de réaction,...)

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	48767

LÉGISLATION ET CERTIFICATION

Introduction au système de management de l'énergie EnMS ISO 50001

Groupe-cible

Coordinateur ou Responsable énergie
Coordinateur ou Responsable environnement
Coordinateur ou Responsable qualité
Collaborateur du service énergie

Objectif

- Définir ce que l'on entend par système de management de l'énergie (quels en sont les avantages et inconvénients, est-il applicable à toutes les entreprises, ...?)
- Définir les avantages d'un système de management de l'énergie par rapport à un audit énergétique
- Positionner le système de management de l'énergie par rapport aux contraintes légales et administratives (régionales, nationales et européennes)
- Mieux appréhender les contraintes financières externes liées à l'énergie et à l'environnement impactant l'entreprise
- Connaître les principales étapes liées à la mise en place du système (définition, test, certification, communication) ainsi que les délais et coûts associés
- Etre outillé pour être un des éléments moteurs de la réussite d'un EnMS

Contenu

- Définition de l'objectif d'un EnMS
- Présentation des différentes contraintes externes (législatives, liées à l'évolution du prix des énergies et du CO2)
- Présentation des éventuels obstacles internes et des moyens de les contourner
- Présentation des avantages d'un EnMS
- Positionnement d'un EnMS par rapport à d'autres systèmes de management de la qualité ou de l'environnement
- Définition des principales étapes à franchir
- Mise en évidence des conditions de réussite
- Echanges d'expérience

Méthodologie

La formation est soit organisée au sein d'une même entreprise (avantages: informations plus ciblées), soit réunit plusieurs entreprises (avantages: échanges d'expérience plus fructueux)

Prérequis

Les participants auront une connaissance générale de la consommation d'énergie dans leur entreprise
Il n'est par contre pas nécessaire qu'ils connaissent la norme ISO 50001

Durée

4 heures

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Ecaussinnes	Ellipse - Innovation et Stratégie Energétique	Michel Hiraux - 0496 58 12 04 michel.hiraux@ellipse-ise.eu www.ellipse-ise.eu	93584

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Auditeur interne ISO 50001

Groupe-cible

Tout collaborateur pressenti pour devenir auditeur interne ISO 50001

Objectif

A l'issue de la formation, les participants pourront:

- planifier et mettre en oeuvre les différentes étapes d'un audit énergétique interne lié à un système de management de l'énergie ISO 50001
- gérer la relation auditeur - audité dans le cadre d'un audit interne ISO 50001
- appliquer les techniques et outils d'audit énergétique en s'appuyant sur le prescrit des normes et sur les procédures en place dans l'entreprise au moment de la formation

Méthode

La formation se veut très pratique. Elle n'est donc organisée que dans une entreprise certifiée ISO 50001 ou en cours de processus vers la certification.

Contenu

- La formation couvre:
 - la préparation de l'audit (établissement d'un plan d'audit définissant la portée de l'audit, timing de réalisation, la sélection des personnes invitées, les documents de travail)
 - la réalisation de l'audit (ouverture de l'audit, conduite des entretiens, recueil des preuves, observations)
 - les conclusions de l'audit et la rédaction du rapport
- La formation est structurée en deux parties:
 - une première partie théorique qui couvre les trois volets d'un audit (préparation, réalisation et clôture) par groupe de 3 futurs auditeurs
 - une seconde partie pratique via la réalisation d'un audit interne réel réunissant un max de 3 auditeurs en formation, avec le formateur en observateur

Prérequis

Les participants auront une connaissance de base de la norme ISO 50001, et du système de management en vigueur dans de l'entreprise

Durée

Partie théorique: 4 h / session

Partie pratique: 4 h / session

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
Ecaussinnes	Ellipse - Innovation et Strategie Energétique	Michel Hiraux - 0496 58 12 04 michel.hiraux@ellipse-ise.eu www.ellipse-ise.eu	93586

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Formation de base à l'environnement

Groupe-cible

Responsables et conseillers en environnement

Objectif

Au terme de la formation, le participant :

- connaîtra les grandes lignes de la législation wallonne en environnement (contraintes légales, permis d'environnement,...).
- aura des notions pour assurer une bonne gestion environnementale au sein de son entreprise (la formation présente entre autres des outils simplifiés de management environnemental).
- disposera d'outils techniques afin de gérer les problèmes environnementaux liés aux activités de son entreprise

Contenu

- Perception de l'environnement (exercice en groupe)
- Influence de votre entreprise sur l'environnement (quel risque, quel conséquence, quelle mesure de prévention)
- Le développement durable
- Les enjeux environnementaux
- Auto-diagnostic : gestion des déchets, air, bruit, eau, sol, gestion
- Réglementation :
 - lignes directrices
 - le permis d'environnement
 - responsabilités et sanctions
- Transport de substances dangereuses par route
- Les produits dangereux ; toxicologie et fiches de sécurité produits
- Gestion des déchets
- Examen

Durée: voir site web des formateurs

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web	VIDYAS scrl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48289
voir site web	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48290
voir site web	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 010 88 10 25 didier.nibelle@ecobel.net www.ecobel.net	48500
voir site web	Formation PME Liège	Florence Descamps - 04 229 84 62 florence.descamps@formation-pme.be www.formation-pme.be	48501
voir site web	ECORES	Anne-Sophie Ansenne - 02 893 08 86 annesophie.ansenne@ecores.eu www.ecores.eu	68032
voir site web	FOREM Formation Environnement	Isabelle Lhoir - 065 88 10 29 environnement.entreprises@forem.be www.formation-environnement.be	68033
voir site web	Centre Qualité Hainaut - Namur asbl	Viviane Dedobbeleer - 071 23 57 22 viviane.dedobbeleer@cqhn.com http://www.cqhn.com/	91420

Auditeur interne ISO 14001

Groupe-cible

Tout collaborateur pressenti pour devenir auditeur interne ISO 14001

Objectif

- A l'issue de la formation, les participants pourront :
- appliquer les techniques et outils d'audit environnemental en s'appuyant sur le prescrit des normes et sur les procédures en place dans l'entreprise au moment de la formation;
 - identifier les exigences des normes relatives à ISO 14010 - 14011 - 14012 ;
 - gérer la relation auditeur-audité dans le cadre d'un audit environnemental ;
 - planifier et mettre en œuvre les diverses étapes d'un audit environnemental interne.

Contenu

- Jour 1
 - Exigences : les 5 chapitres de la norme ISO 14001 :2004.
 - Exercice pratique : développement d'un SME (Analyse environnementale, politique, objectifs et cibles, programmes environnementaux).
- Cette première journée, portant sur l'interprétation des exigences de la norme ISO 14001, peut être suivie seule (voir dans liste des formations).
- Jours 2 et 3
 - Définition – utilité.
 - Types d'audits internes.
 - Organisation pratique des audits.
 - L'auditeur.
 - Facteurs de succès d'un audit.
 - Réussir son système d'audits.
 - La conduite de l'audit.
 - Les normes liées à l'audit environnemental.
 - Exercices pratiques : l'audit environnemental interne.

Les différents sujets sont agrémentés d'exemples pratiques et d'exercices.

Exercice pratique d'audit en groupe en intra-entreprise:

- réalisation d'un audit réel d'un processus réalisé en doublon avec le formateur par groupes de deux participants:
- préparation de l'audit (préparation du canevas de l'audit, définition du domaine d'application, sélection des personnes à auditer, points à examiner),
- réalisation de l'audit (réunion d'ouverture, entretiens, recueil de preuves, observations,...),
- préparation du rapport d'audit
- debriefing en réunion plénière (présentation du rapport, partage d'expériences de chaque groupe,...)

Pré-requis

Connaissance de base d'un système de management environnemental (ISO 14001/ EMAS).

Méthode

Dans la formule intra: audit réel d'un processus sur le terrain avec le formateur comme observateur, sur base des procédures de l'entreprise par groupe de 2 ou 3 suivi d'un débriefing en séance plénière

Matériel à prévoir

Les participants doivent se munir de la norme ISO 14001.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	Centre Qualité Hainaut - Namur asbl	Viviane Dedobbeleer - 071 23 57 22 viviane.dedobbeleer@cqhn.com http://www.cqhn.com/	48553
voir site web formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	48554
voir site web formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 010 88 10 25 didier.nibelle@ecobel.net www.ecobel.net	48555
voir site web formateur	Vinçotte Academy sa-nv	Steven Dierckx - 02/674 59 86 sdierckx@vincotte.be www.vincotte.com	58321

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	ECORES	Anne-Sophie Ansenne - 02 893 08 86 annesophie.ansenne@ecores.eu www.ecores.eu	68030
voir site web formateur	FOREM Formation Environnement	Isabelle Lhoir - 065 88 10 29 environnement.entreprises@forem.be www.formation-environnement.be	68031

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Intégration: QSE: Qualité - Sécurité - Environnement

Groupe-cible

La formation est destinée à toute personne dans l'exercice d'une fonction relative à un métier de base technique ou scientifique

Objectif

- La formation vise à l'acquisition des compétences nécessaires pour mettre une démarche QSE en œuvre.
- Mettre en œuvre un projet de démarche QSE dans une entreprise.
- Analyser l'état initial, structurer une démarche, piloter un projet.
- Dégager des solutions adaptées au contexte professionnel.

Contenu

- Compréhension des normes Qualité – Sécurité – Environnement.
- Compréhension des exigences des Normes ISO 9001 et ISO 14001
- Compréhension des exigences du Référentiel OHSAS 18001
- Comment rédiger un diagnostic QSE ?

Méthode

Information théorique, exercices interactifs, débats

Durée : 3 à 4 jours

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	VIDYAS srl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	48603
voir site web formateur	Centre Qualité Hainaut - Namur asbl	Viviane Dedobbeleer - 071 23 57 22 viviane.dedobbeleer@cqhn.com http://www.cqhn.com/	48604
voir site web formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58318

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Maîtriser vos dépenses énergétiques

Groupe-cible

Collaborateur du département technique et/ou environnemental chargé de l'aspect " énergie " au sein de l'entreprise

Objectif

Au terme de la formation, le participant...

- Pourra mener à bien des projets d'économie d'énergie en maintenant ou améliorant les conditions actuelles de fonctionnement (productivité, confort, ...). Ces projets pourront, selon les cas, être réalisés en interne ou en faisant appel à des compétences extérieures.
- Sera capable d'apprécier l'opportunité de recours aux énergies renouvelables pour l'entreprise
- Connaîtra les différents contacts nécessaires pour obtenir l'aide relative à la technique, aux économies tarifaires, aux aides publiques
- Évitera de tomber dans les pièges d'économies "bateaux".
- Pourra choisir le type de technologie qui économisera l'énergie en fonction du profil de son entreprise

Contenu

- L'énergie et votre entreprise
- Rappel des notions physiques de base relatives à l'énergie
- Analyse des coûts énergétiques et des différentes sources d'énergie et utilités en fonction des applications dans votre entreprise
- Impact écologique et économique des consommations énergétiques de votre entreprise
- Aides et primes des Pouvoirs publics
- Les différents types de primes en fonction des techniques et du type d'institution
- Les économies d'énergie dans différentes techniques
- Les différentes possibilités d'économie d'énergie dans chaque domaine technique
 - Electricité (éclairage, air comprimé, pompes, ...)
 - Chauffage (productions classiques et pompes à chaleur)
 - Ventilation
 - Production d'eau - piscines
 - Vapeur
 - Enveloppe de bâtiment
 - Energies renouvelables
 - Process industriels
 - Cogénérations classiques et biomasse
- Réalisations pratiques
- Exemples de réalisations d'économie d'énergie avec investissements, temps de retour, descriptions techniques, influence sur la production, ...
- Visite de cas pratiques
- Les méthodologies pour économiser
- Technique
- Conscientisation du personnel
- Audit énergétique
- Economies tarifaires

Durée : 24 h

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	TECHNIFUTUR asbl	Sandrine Vanaubel - 04 382 45 04 sandrine.vanaubel@technifutur.be www.technifutur.be	48601
voir site web formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58328
voir site web formateur	ECORES	Anne-Sophie Ansenne - 02 893 08 86 annesophie.ansenne@ecores.eu www.ecores.eu	68067

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Gestion pratique des déchets

Groupe-cible

Personnes qui produisent les déchets, qui sont amenées à les gérer dans l'entreprise, ainsi qu'aux services achat. Collaborateur du département technique et/ou environnemental

Objectif

Il s'agit d'une synthèse rapide et complète axée essentiellement sur l'aspect concret des législations, filières de traitement, et problèmes pratiques de gestion journalière des déchets.

Contenu

Jour 1

- Les différentes législations (Européennes, Nationale et Wallonne)
- La gestion des déchets au quotidien.

Jour 2

- La gestion des déchets au sein de l'entreprise
- La gestion des déchets à l'extérieur de l'entreprise.
- La réutilisation
- Le recyclage ou valorisation des matières
- L'élimination en centre spécialisés
- Les déchets spéciaux
- Les services associés

Durée: 16h

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	JDM Services	Jacques De Messemaeker - 071 72 68 48 jdm@jdm-services.be www.jdm-services.be	48607
voir site web formateur	JDM Services	Jacques De Messemaeker - 010 88 10 25 didier.nibelle@ecobel.net www.ecobel.net	48608
voir site web formateur	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087 22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be	58329
voir site web formateur	FOREM Formation Environnement	Isabelle Lhoir - 065 88 10 29 environnement.entreprises@forem.be www.formation-environnement.be	68034
voir site web formateur	CELABOR	Marc Cludts - 087 32 24 54 marc.cludts@celabor.be www.celabor.be	72869

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Agent de prévention anti-pollution

Groupe-cible

Personnel des entreprises pouvant être confronté à la lutte contre la pollution.

Objectif

En cas de pollution accidentelle dans l'entreprise, telles que fuites, déversements, ... Il importe que des personnes formées puissent intervenir rapidement pour circonscrire la pollution et mettre en oeuvre le plan de prévention.

Ce module a pour objectif d'apprendre à ces personnes à :

- détecter les anomalies
- mettre en oeuvre les moyens d'intervention
- avertir rapidement les personnes compétentes pour enrayer le sinistre.

Contenu

Théorie

- Les missions de l'équipier d'intervention anti-pollution
- Les divers types de pollution et leurs causes
- Aperçu de la réglementation
- Les moyens d'intervention pour les différents types de pollution
- Le plan d'intervention

Pratique

- Exercices pratiques de mise en oeuvre des moyens d'intervention (feuilles, boudins, pâtes de colmatage, manchons d'étanchéité)
- Mise en oeuvre du plan d'intervention

Méthode

Alternance de théorique et d'exercices pratiques (mise en situation)

Durée : 1 jour

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04 330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be	49962
voir site web du formateur	VIDYAS srl fs	Vincent Lotin - 010 45 65 61 v.lotin@vidyas.be www.vidyas.be	49963

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.

Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Responsabilité sociétale, opportunité ou nécessité

Groupe-cible

Responsable de département : Production, Logistique, Environnement, Qualité, R&D
Le personnel des différents départements

Objectif

- Au terme de la formation, le participant aura une bonne connaissance :
 - De ce qu'est la Responsabilité Sociétale
 - De développer leur esprit critique en rapport avec ce sujet
 - Des améliorations possibles sur ce thème dans leur entreprise
- Responsabilisation sociétale des entreprises. 3 P People-Planet-Profit
 - Bonne gouvernance
 - Les pratiques de travail et travail décent
 - Droits de l'homme
 - Environnement
 - Loyauté des pratiques
 - Questions relatives aux consommateurs
 - Communauté et développement local
- Interprétation de la Responsabilité sociétale
 - ISO 26000
 - Echelle de performance
- La responsabilité sociétale en pratique
 - Traduction des thèmes de la RS en pratique
 - « L'autre » point de vue sur la RS (point de vue des détracteurs)
 - Exemples tirés de la pratique

Durée: 8h

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	Food SAFETY Consult sa	Aurélie Hofman - 04 264 63 44 aurelie.hofman@foodsafetyconsult.com www.foodsafetyconsult.com	68050

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Les outils de diagnostic environnementaux pour votre organisation

Groupe-cible

Responsable de département : Production, Logistique, Environnement, Qualité, R&D
Le personnel des différents départements.

Objectif

- Appréhender différents outils de diagnostic environnemental qualitatif et quantitatif,
 - Comprendre les méthodes de calcul d'Empreinte Ecologique et de Bilan Carbone®,
 - Choisir l'outil adapté à son organisation pour la faire évoluer vers la durabilité !
- Les bénéfices de cette formation pour votre organisation :
- Faire les bons choix d'outils de diagnostics environnementaux pour l'organisation
 - Aider à la définition de business plus durable pour l'organisation
 - ...

Contenu

- Présentation succincte de différents outils de diagnostic environnemental qualitatif et quantitatif: Empreinte Ecologique, Water Footprint, Bilan Carbone, Audit énergétique, Thermographie, Eco-Cartes, ESR (évaluation des services rendus par les écosystèmes), et ACV (analyse du cycle de vie)
- Présentation détaillée des méthodes de calcul de l'Empreinte Ecologique et du Bilan Carbone®
- Comparaison des méthodes de diagnostic
- Atelier pratique en sous-groupes: calculateur d'Empreinte Ecologique, calculateur de Bilan Carbone®.

Méthodologie

- Exposé
- Variation des supports (power point, vidéo, tableurs Excel)
- Pédagogie active (exercice, atelier pratique)

Pré-requis

- Bonne connaissance du fonctionnement administratif et logistique de son organisation et de ses domaines de compétence
- Sensibilité au développement durable // afin de saisir l'intérêt des outils au-delà d'une amélioration stricte de la performance de l'organisation

Durée : 4h

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	ECORES	Anne-Sophie Ansenne - 02 893 08 86 annesophie.ansenne@ecores.eu www.ecores.eu	68058

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Introduction aux systèmes de gestion de l'environnement

Groupe-cible

Coordinateur ou Responsable environnement
Coordinateur ou Responsable qualité

Objectif

- Qu'est ce qu'un système de gestion de l'environnement et quels sont-ils ?
- Quelles sont les motivations pour implanter un système de gestion de l'environnement
- Pouvoir choisir un système qui concourt aux objectifs de l'entreprise
- Meilleure connaissance des impacts environnementaux de l'organisation et appropriation des outils permettant à diminuer ces impacts
- Conformité légale des activités et du site de l'organisation en matière environnementale
- Outils de communication permettant de mettre en avant les résultats en matière d'environnement

Contenu

- Introduction des enjeux du dérèglement climatique et de la consommation énergétique
- Rapports entre l'environnement et l'entreprise
- Présentation des différents SME : EMAS, ISO 14001, Label entreprise Eco-dynamique

Méthodologie

Alternance de contenus théoriques et d'exercices pratiques, de mises en situation et de discussions de groupe

Durée : 4 ou 8 heures

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	ECORES	Anne-Sophie Ansenne - 02 893 08 86 annesophie.ansenne@ecores.eu www.ecores.eu	68059

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Ecotoolkit : la boîte à outils de gestion environnementale à destination des petites entreprises

Groupe-cible

Coordinateur ou Responsable environnement
Coordinateur ou Responsable qualité

Objectif

- Connaître les enjeux environnementaux des petites entreprises
- Maîtriser les outils de diagnostic qualitatifs (ecomapping) et quantitatifs (ecoscan) pour évaluer les avancées en terme de développement durable d'une petite organisation.
- Connaître les bons choix d'investissement pour réduire son impact environnemental et réduire ses coûts (ecotips)
- Maîtriser des outils de gestion environnementaux simples et pragmatiques pour engager une première démarche de gestion environnementale

Contenu

- Introduction et présentation des grandes tendances environnementales et les petites entreprises
- EcoMapping : théorie et mise en pratique (exercice in situ)
- EcoScan : présentation de l'outil et exercice
- EcoTips : présentation de l'outil et exercices

Méthodologie

Alternance de contenus théoriques et d'exercices pratiques, jeux de rôle, mises en situation, discussions de groupe.

Durée : 8 heures

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	ECORES	Anne-Sophie Ansenne - 02 893 08 86 annesophie.ansenne@ecores.eu www.ecores.eu	68060

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

« The Natural Step » : repenser sa stratégie de durabilité selon une approche systémique

Groupe-cible

Responsable de département : Production, Logistique, Environnement, Qualité, R&D

Objectif

- Comprendre et définir le concept de durabilité
- Découvrir une méthodologie concrète de stratégie durable
- Être capable d'appliquer cette démarche pour la planification et la prise de décisions quotidiennes à l'aide d'outils de management
- Disposer d'un cadre méthodologique pour orienter les décisions stratégiques de l'entreprise en termes de développement durable.

Contenu

- Définir la durabilité et esquisser un ensemble de conditions pour des sociétés durables
- Présentation de l'organisation « The Natural Step (TNS) » et du cadre méthodologique suivi d'un exercice de mise en pratique
- Le système ABCD et sa mise en pratique
- Etudes de cas
- Synthèse
- Votre plan d'actions

Méthodologie

- « The Natural Step » est une démarche systémique, stratégique et participative qui permet aux organisations d'intégrer la perspective de développement durable à leur stratégie et de la décliner dans tous les champs où cette compétence devient nécessaire. Cette formation combine la présentation théorique de cette démarche et l'apprentissage d'outils didactiques permettant l'application de « The Natural Step » à votre organisation.

Durée : 8 heures

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	ECORES	Anne-Sophie Ansenne - 02 893 08 86 annesophie.ansenne@ecores.eu www.ecores.eu	68061

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Formation « Quels liens entre la biodiversité et mon entreprise ? »

Groupe-cible

Responsables et conseillers environnements et développement durable, collaborateurs faisant partie d'éventuelles « éco-team »
 Personnel du département marketing et communication extérieure.

Objectif

- Au terme de la formation, le participant ...
- Connaîtra les enjeux spécifiquement liés à la biodiversité en entreprise et leurs implications dans une démarche de développement durable.
 - Comment structurer sa démarche de développement durable autour de la thématique biodiversité ?
 - Quelles implications pour les acteurs de la chaîne de valeur du secteur ?
- Aura des notions pour comprendre la thématique de la biodiversité, d'écologie et d'écologie industrielle ainsi que des chaînes de valeurs.
- Disposera des notions lui permettant de comprendre les problèmes d'impacts et de dépendances de l'industrie alimentaire à la biodiversité.
- Connaîtra les pistes d'actions disponibles pour diminuer ses dépendances et communiquer sur un « plan d'action biodiversité » cohérent.

Contenu

- Perception de la biodiversité (exercices en groupe)
- Intégration de la biodiversité dans une démarche de développement durable
- Liens et influences de votre entreprise sur la biodiversité (risques, dépendances)
- Pistes d'améliorations
- Visite d'une entreprise intégrant la biodiversité dans sa démarche environnementale
- Synthèse de la journée

Méthode

- La formation est structurée autour d'un apport théorique construit autour d'exercices de mise en situation. Le « story telling » est une des méthodes privilégiée pour mettre les participants en situation et construire la formation autour de leurs propres expériences.
- La visite de site est également un temps fort pour comprendre les implications concrètes de la prise en compte de la biodiversité pour les secteurs agro-industriel.

Durée : 1 journée : +/- 4h théoriques suivies d'une après-midi de visite illustrant les thématiques abordées en matinée.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	FACTOR X	Anna Balez - 02 387 17 87 anna.balez@factorx.eu www.factorx.eu	68063

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
 Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Formation à la prise en compte des services écosystémiques dans les entreprises agro alimentaires

Groupe cible

Responsables et conseillers environnements et développement durable, collaborateurs faisant partie d'éventuelles « éco-team ».
Personnel du département marketing et communication

Objectif

Au terme de la formation, le participant ...

- Aura des notions sur les thématiques de biodiversité, d'écologie et d'écologie industrielle ainsi que d'analyse des chaînes de valeurs.
- Connaîtra les enjeux spécifiquement liés à la biodiversité en entreprise et leurs implications dans une démarche de développement durable.
- Connaîtra la signification des services écosystémiques et leur lien à la biodiversité
- Pourra cartographier les impacts et dépendances de son entreprise sur les services écosystémiques
- Connaîtra les parties prenantes impliquées dans sa démarche de réduction des risques environnementaux.
- Aura des notions d'évaluation de ces services écosystémiques
- Pourra prioriser ses impacts et mettre en place un plan d'action
- Aura des pistes d'action de communication

Contenu

- Perception de la biodiversité (exercice en groupe) et présentation des Services Ecosystémique.
- Etude de cas, illustration des services écosystémiques dans le secteur de l'agro-alimentaire.
 - Quels sont les risques de mon entreprise aux services rendus par le capital naturel ?
 - Quels sont les opportunités que peut dégager mon entreprise ?
 - Quels sont les partenariats « win-win » que je peux engager ?

- Les outils ESR (Ecosystem Service Review) et CEV (Corporate Ecosystem Valuation) : qualification et quantification des services écosystémiques
- Exercice pratique à l'ESR
- Comment utiliser et interpréter les résultats d'une d'étude ESR pour mon entreprise ?
- Piste de réflexion, comment aller plus loin ?
- Communication : comment communiquer ? Quelles sont les parties prenantes impliquées ?
- Visite d'une entreprise intégrant la biodiversité dans sa démarche environnementale
- Synthèse de la formation

Méthode

- Méthode BET (Business Ecosystem Training) du WBCSD basée sur l'apprentissage de 4 modules interdépendants
 - Compréhension des liens entre écosystèmes et entreprises
 - Mesure et évaluation des impacts et dépendances
 - Introduction et évaluation des services écosystémiques
 - Gestion et atténuation des impacts
- La mise en situation fictive ou réelle structure la formation

Pré-requis

Pour plus d'efficacité la journée de formation « Quels liens entre la biodiversité et mon entreprise ? » peut être bénéfique.

Durée

- 2 journées (± 16h) :
 - ± 8h théoriques (participatif) d'introduction à la problématique et au concept utilisé
 - ±3h de visite (hors de l'entreprise) illustrant directement les thématiques abordées.
 - ± 3h d'exercices et d'application des concepts théoriques
 - ± 2h de questions/réponses et brainstorming à l'application directe à votre entreprise.

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web du formateur	FACTOR X	Anna Balez - 02 387 17 87 anna.balez@factorx.eu www.factorx.eu	68064

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Sensibilisation du personnel de production aux bonnes pratiques environnementales de l'entreprise

Groupe-cible

Tous les travailleurs de l'entreprise.

Objectif

Au terme de la formation, le participant sera:

- sensibilisé aux impacts environnementaux des activités de l'entreprise et à l'importance de la prise en compte et de la minimisation de ces impacts;
- amené à situer son rôle dans cette démarche de prise en compte et de minimisation et motivés à s'impliquer dans les actions à mettre en oeuvre;
- le cas échéant, informé des exigences du système de management environnemental (SME) conformément aux
- exigences de la norme ISO 14001

Méthode

- Les points abordés dans cette partie sont basés sur les constatations faites par notre formateur lors de sa visite de préparation et sont illustrés par la projection de photos digitalisées prises à l'occasion de cette visite (et dans le cadre de l'implémentation d'un SME, sur les nouvelles procédures déterminées par l'analyse).
- Introduction par la direction ou le responsable environnemental; présentation par le formateur de préférence accompagné par le responsable environnemental.
- Des liens seront établis entre les problèmes environnementaux ressentis et vécus au quotidien et les objectifs environnementaux de l'entreprise.

Contenu

Pourquoi des procédures relatives à l'environnement dans une entreprise?

Sensibilisation à l'environnement (enjeux, contexte, notions de base en législation, ...)

Dans le cas de l'implémentation de l'ISO 14001:

- présentation des éléments-clés du SME:
- l'engagement de la direction
- les objectifs environnementaux
- l'analyse d'impact
- les résultats de celles-ci (en se limitant aux impacts maîtrisables par les participants !),
- les procédures principales dans les grandes lignes
- les (nouvelles) procédures opérationnelles (ex: gestion de déchets, stockage et manipulation des produits dangereux,...)

Comment contribuer à un meilleur bilan environnemental dans l'entreprise grâce à un meilleur respect des procédures, une propreté plus grande des locaux et du matériel (nettoyage et rangement)
Les procédures de remontée de l'information.

Durée : voir site web du formateur

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Naviguez sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

Faire passer le message environnemental

Groupe-cible

Le responsable environnement, les chefs d'équipe.

Objectif

Au terme de la formation, le participant sera en mesure de :

- communiquer et convaincre, au quotidien, son équipe de l'importance du respect des consignes internes de l'entreprise relative à l'environnement
- agir pour corriger les comportements inadéquats

Méthode

- Aider le formateur à identifier et de sensibiliser les participants aux facteurs de (dé)motivation du personnel (ouvrier en particulier) en matière de respect des procédures environnementales.
- Le séminaire se basera sur l'essentiel sur l'expérience de terrain des participants et privilégiera l'interactivité.
- Remarque: en inter-entreprises et, de manière optionnelle en intra entreprise, cette formation sera basée sur le support pédagogique "FORMA-ECO" décrit ailleurs dans cette brochure.

Durée: 8h

Contenu

- Techniques d'animation pour sensibiliser le personnel à l'environnement
 - les techniques de base d'une présentation en groupe (structurer son message, l'empathie, la reformulation, l'intonation, le débit non-verbal,...)
 - trucs et astuces pour interpeller les opérateurs par rapport à la problématique environnementale
 - utilisation optimale de supports pédagogiques (utilisation de rétroprojecteur, diapos, vidéo, ... et le cas échéant, le cédérom " Forma-Eco ")
- Quelques techniques pour pérenniser l'action de sensibilisation:
 - comment impliquer le personnel à long terme
 - gérer les changements
 - assurer un suivi individuel et collectif du projet,
 - mettre en place des structures
 - les groupes-qualité
 - l'implication et le rôle des chefs d'équipe
 - utiliser les relais internes

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Navigation sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

Le rôle des relais environnementaux et/ou des chefs d'équipe dans le respect des procédures environnementales de l'entreprise

Groupe-cible

Tout collaborateur de l'entreprise amené à jouer un rôle de relais dans le cadre d'une démarche de mise en place et/ou suivi d'un SME : contremaître, chef d'équipe, représentant syndical.

Objectif

Au terme de la formation, le participant sera capable de jouer son rôle d'acteur-relais dans le cadre d'un SME (type ISO 14001, EMAS, ou système interne spécifique à l'entreprise).

Contenu

- Brève présentation des systèmes de management environnemental (norme ISO 14001 et/ou EMAS)
- Raisons qui poussent l'entreprise à mettre en place un système de management environnemental
- Le rôle attendu d'un acteur-relais (information, motivation, application des procédures, ...)
- Identification des besoins en communication interne pour mettre en place et faire vivre un SME performant
- Inventaire des éléments à communiquer, des personnes à sensibiliser et à impliquer
- Conseils pratiques pour favoriser la communication interne, la participation et l'implication du personnel
- Les freins et moteurs d'une démarche de mise en place et d'entretien d'un SME.

Durée : 8h

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Bagniet, 0476/901 825, frederic.bagniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Naviguez sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau pour opérateurs de production

Groupe-cible

Les opérateurs de production

Objectif

Au terme de la formation, l'opérateur de production sera sensibilisé à l'importance de poser les bons gestes pour une utilisation optimale de l'eau dans l'entreprise

Contenu

- Les différents types d'eau, les circuits d'eau dans l'entreprise
- Les sources de pollutions accidentelles
- Les attitudes à adopter pour éviter une pollution
- Les gestes à poser face à une pollution accidentelle

Durée : 4h

SUR MESURE - Cette formation est uniquement organisée sur mesure

intervention de l'IFP	360 EUR par jour à partir de 3 participants (si 1 ou 2 participants, les subsides sont respectivement de 120 ou 240 EUR par jour). Regardez aussi nos Conditions Générales.
coûts salariaux CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
renseignements	Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.
code web	Naviguez sur www.ipv-ifp.be/chercher et lancez une recherche par un mot du titre.

EPURATION DES EAUX

Station d'épuration: exploitation technique

Groupe-cible

Personnel technique d'une station d'épuration

Objectif

Au terme de la formation, le participant sera capable de

- identifier les infrastructures techniques nécessaires à l'épuration des eaux usées
- comprendre le processus de traitement des eaux usées
- identifier les principales interventions nécessaires à la bonne exploitation d'une station d'épuration
- résoudre les principaux problèmes d'exploitation

Contenu

- Caractérisation des eaux usées
- Prétraitement : dégrillage, désablage
- Traitements primaires sans ajout ou avec ajout de réactifs
- Traitements secondaires biologiques
- Traitements tertiaires
- Traitements des odeurs
- Gestion des boues

Méthode

Exposé théorique avec visite d'une station d'épuration

Pré-requis

Formation scolaire ou expérience dans les domaines électromécanique/électricité industrielle ou agronomie/chimie.

Durée: 16h

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	Polygone de l'Eau - FOREM	Françoise Demblon - 087 78 93 50 francoise.demblon@forem.be www.formation-polygone-eau.be	48585
voir site web formateur	Cebedeau	Catherine Daubresse - 04 252 12 33 cdaubresse@cebedeau.be www.cebedeau.be	48586
voir site web formateur	FOREM Formation Environnement	Isabelle Lhoir - 065 88 10 29 environnement.entreprises@forem.be www.formation-environnement.be	68070
voir site web formateur	CELABOR	Marc Cludts - 087 32 24 54 marc.cludts@celabor.be www.celabor.be	72870

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Analyses de la qualité de l'eau

Groupe-cible

Personnel technique d'une station d'épuration

Méthode

Exposé théorique

Objectif

Formation scolaire ou expérience dans les domaines électromécanique/électricité industrielle ou agronomie/chimie.

Pré-requis

Formation scolaire ou expérience dans les domaines électromécanique / électricité industrielle ou agronomie / chimie.

Contenu

Durée: 16h

- Rappels chimie (notation, caractéristiques de l'eau, réactions chimiques)
- Normes de qualité, paramètres de pollution
- Tests et analyses d'exploitation (jar-test, équilibre calco-carbonique, oxydation,...)
- Techniques de prélèvement (flaconnage, conditions de stockage et de transport)
- Caractérisation d'une eau (pH, turbidité, conductivité)
- Interprétation d'un bulletin d'analyses

INTER - organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP: 120 EUR par jour par personne (avec un max de 360 EUR par jour). L'IFP ne paie en aucun cas plus que l
coûts salariaux : CEP	Congé Education Payé : voir www.ipv-ifp.be/CEP
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions	Directement auprès du formateur: liste ci-dessous.
infos supplémentaires	Informez vous de l'intervention financière IFP dont vous pouvez bénéficier.

lieu	formateurs agréés	personne de contact	code web
voir site web formateur	Polygone de l'Eau - FOREM	Françoise Demblon - 087 78 93 50 francoise.demblon@forem.be www.formation-polygone-eau.be	48588
voir site web formateur	Cebedeau	Catherine Daubresse - 04 252 12 33 cdaubresse@cebedeau.be www.cebedeau.be	48589
voir site web formateur	CELABOR	Marc Cludts - 087 32 24 54 - 0478 553 921 marc.cludts@celabor.be - cvr@celabor.be www.celabor.be	68071
voir site web formateur	FOREM Formation Environnement	Isabelle Lhoir - 065 88 10 29 environnement.entreprises@forem.be www.formation-environnement.be	84079

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Frédéric Baugniet, 0476/901 825, frederic.baugniet@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Conditions Générales

Conditions générales pour *toutes* les formations soutenues financièrement par l'IFP

- Les formations dont l'IFP vous rembourse une partie des frais sont les suivantes: des interentreprises organisées par l'IFP, des interentreprises organisées par nos partenaires agréés et des formations sur mesure avec un de nos partenaires agréés.
- Les participants ressortent de la Commission Paritaire 118 (ouvriers) ou de la CP 220 (employés) ou bien sont des travailleurs intérimaires occupés dans l'entreprise alimentaire: ce qui est en général le cas si le numéro ONSS de votre entreprise commence par l'un des indices suivants : 048, 051, 052, 058, 258 ou 848.
- La formation se déroule pendant les heures de travail et si ce n'est pas le cas, alors les heures de formation doivent être rémunérées ou récupérées.
- Pour les entreprises qui disposent d'un organe de concertation : la politique d'accueil est concertée annuellement avec le conseil d'entreprise ou la délégation syndicale (voir www.ipv-ifp.be/cctsectorielle).
- Pour les entreprises qui comptent au moins 20 travailleurs : il existe un plan de formation conforme au modèle sectoriel de l'industrie alimentaire (www.ipv-ifp.be/cctsectorielle).

Conditions additionnelles pour les formations interentreprises organisées par l'IFP

Il s'agit de formations pour lesquelles l'inscription se fait directement auprès de l'IFP.

Comment s'inscrire?

L'inscription aux formations interentreprises de l'IFP ne peut se faire que par écrit. Pour compléter le formulaire d'inscription, rendez-vous sur notre site internet à la page www.ipv-ifp.be/chercher où vous pourrez voir immédiatement s'il reste encore des places. À l'aide du code web de la formation souhaitée que vous trouvez dans cette brochure, ou bien grâce à un mot clé lié à celle-ci, vous la retrouvez rapidement pour vous inscrire.

Attention : l'inscription n'est définitive qu'après la réception de la lettre de confirmation IFP qui contient également toute une série d'informations pratiques.

Paiement

Pour les formations payantes, vous recevrez la facture peu avant le début de la formation. Celle-ci devra être acquittée au préalable. Vous ne pouvez pas utiliser les chèques formation pour payer les formations interentreprises organisées par l'IFP.

Attestation IFP

Au terme de la formation, l'employeur peut nous demander une attestation.

Annulation?

Toute annulation d'inscription intervient uniquement par écrit et au plus tard une semaine avant le début de la formation.

Passé ce délai, toute annulation ou absence sans justificatif valable sera sanctionnée :

- pour une formation payante, par le montant intégral de l'inscription
- pour une formation gratuite, par une somme minimale de € 150 par personne et par jour.

L'IFP se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre requis de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure (par ex. maladie de l'instructeur). L'IFP ne peut être tenu pour responsable des éventuels dommages qui s'ensuivraient.

Conditions additionnelles pour les formations interentreprises organisées par nos partenaires

Avec ce type de formation, vous inscrivez vos travailleurs directement auprès du partenaire / de l'opérateur de formation agréé. Ce sont donc les conditions de cet organisme de formation qui s'appliquent !

S'inscrire, annuler, demander des attestations

Nous vous invitons à contacter le formateur externe pour toute information relative aux formalités d'inscription, conditions de paiement, modalités d'annulation, formulaires d'évaluation, attestations de présence, ... Vous trouverez leurs coordonnées sur la fiche de formation.

Paielement

- Le partenaire / l'opérateur de formation agréé facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de la formation via l'IFP. Le montant de notre intervention financière est indiqué pour chaque formation reprise dans la brochure.
- Les formations organisées par nos partenaires et pour lesquelles nous vous remboursions intégralement les frais d'inscription, ne peuvent pas être payées par chèques formation.
- L'IFP ne rembourse en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA.

Condition additionnelle pour les formations sur mesure

Une formation sur mesure se déroule toujours en concertation avec votre entreprise, l'IFP et le formateur. Vous trouvez les données de contact dans les détails de chaque formation.

Remboursement des frais salariaux via le système de CEP (Congé-Education Payé)

Les coûts salariaux représentent une partie importante des frais de formation pour les employeurs. Ils peuvent en récupérer une partie par le biais du système de congé-éducation payé (CEP), sous réserve de nouvelles décisions des pouvoirs publics régionaux qui sont maintenant compétents en la matière depuis le 1er juillet 2014.

→ Consultez notre site internet à la page www.ipv-ifp.be/cep, pour connaître les dernières évolutions en la matière. Ou bien envoyez un courriel à cep@ipv-ifp.be.

